www.2005plusdexcuses.org

ACTION MONDIALE CONTRE LA PAUVRETÉ

2005 : PLUS D'EXCUSES !

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Assurer un environnement durable

Combattre le VIH-Sida, le paludisme et d'autres maladies

Améliorer la santé maternelle

Réduire la mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Assurer l'éducation primaire pour tous

Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim



OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

PLUS D'EXCUSES !



Recommandations des organisations de la société civile française pour 2005

Mars 2005

www.2005plusdexcuses.org

Les objectifs du millénaire pour le développement

1/ **Eliminer l'extrême pauvreté et la faim**, en réduisant de moitié la proportion des personnes disposant de moins d'un dollar par jour et celles souffrant de la faim.

2/ **Assurer l'éducation primaire pour tous** en donnant à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

3/ **Promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes** en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement, en 2015 au plus tard.

4/ **Réduire la mortalité infantile** en diminuant de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans.

5/ **Améliorer la santé maternelle** en réduisant de trois quarts le taux de mortalité maternelle.

6/ **Combattre les maladies** en arrêtant et en commençant à renverser la propagation du sida, du paludisme et des autres grandes maladies infectieuses.

7/ **Assurer un environnement durable** en intégrant les principes du développement durable dans les politiques nationales, en diminuant de moitié la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et en améliorant la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis.

8/ **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement :**
- en poursuivant la mise en place d'un système commercial et financier plus ouvert, ce qui implique un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aussi bien à un niveau national qu'international ;
- en subvenant aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, ainsi qu'à ceux des pays enclavés et des petits États insulaires en développement ;
- en engageant une démarche globale pour régler le problème de la dette des pays en développement ;
- en créant des emplois productifs décents pour les jeunes.
- en proposant, en coopération avec les laboratoires pharmaceutiques, des médicaments de base accessibles à tous dans les pays en développement ;
- en rendant disponibles, en coopération avec le secteur privé, les nouvelles technologies, en particulier celles de l'information et des communications.

• Rapport de la coalition "2005 plus d'excuses !", rédigé par Nayla Ajaltouni, Majda Bouchanine, Khalil Elouardigui, Pascal Erard, Fabrice Ferrier, Sébastien Fourmy, Xavier Godinot, Nicolas Guihard, Anne Héry, Régis Mabilais, Jean Merckaert, Jordi Rossignol et François-Xavier Verschave.

Avec des apports de Rémy Bordaz, Jacques Cossart, Caroline Dorémus-Mège, Jean-Marie Fardeau, Catherine Gaudard, Sébastien Godinot, Gérard Gourguechon, Nathalie Grimoud, Philippe Pinglin, Michel Roy, Jacques Terray, Christian Thuet et Céline Trublin.

Sous la coordination de Jean Merckaert.

Sommaire

2005 : l'heure d'inverser les priorités 3

Déjà loin du compte 3

"2005 : plus d'excuses !" - la mobilisation citoyenne en marche ! 4

Une urgence : mettre la mondialisation au service de l'homme 5

La lutte contre la pauvreté ne se fera pas sans les pauvres 8

Aux politiques publiques d'assurer l'intérêt général 9

Au niveau mondial : réguler l'interdépendance

Pour une solution équitable à la dette des pays du Sud 11

Annuler la dette, condition *sine qua non* à la réalisation des OMD 11

Un niveau de dette qui hypothèque la réalisation des OMD 12

Un traitement de la dette aux mains des créanciers

Vers un rééquilibrage des pouvoirs pour un endettement viable 13

Une responsabilité avérée 14

Pour des règles équitables et transparentes

Pour une aide facteur de redistribution 16

Des engagements quantitatifs jamais honorés… 14

…Malgré une définition extensive de l'APD 16

Une aide au développement… de qui ? 17

Vers des mécanismes mondiaux de redistribution 19

Démocratiser la gestion de l'aide 20

Commerce : pour une régulation des marchés 21

Libéraliser… à quel prix ? 21

Régulation : deux poids, deux mesures 22

Mettre le commerce au service des hommes et des femmes 22

Les paradis fiscaux et judiciaires au cœur du dumping fiscal planétaire 24

Un contexte d'injustice fiscale généralisée 24

Les systèmes fiscaux sous pression 24

Le déplacement de la charge fiscale vers les plus pauvres 24

Un effet de sape sur la démocratie

Les centres off-shore, paroxysme du moins-disant fiscal et de l'impunité 25

Une concurrence fiscale déloyale 25

Une spirale au coût exorbitant pour les pays du Sud 25

Une boîte noire pour la criminalité transnationale

Vers une régulation fiscale internationale 26

Les droits humains au sommet de la gouvernance mondiale 28

Une claire hiérarchie des normes internationales 28

Un rôle renforcé des Nations Unies dans la régulation économique et sociale 28

La soumission des institutions spécialisées au droit international 29

Démocratiser les institutions internationales 31

Combler les déficits institutionnels 32

Liste des organisations membres de la coalition "2005 : plus d'excuses !" 33

Sigles

ACP : Afrique, Caraïbes et Pacifique
ADPIC : Accord de droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce
ACDIC : Association citoyenne de défense des intérêts collectifs
AGCS : Accord général sur le commerce des services
AID : Association internationale de développement
APD : Aide publique au développement
APE : Accords de partenariat économique
BID : Banque interaméricaine de développement
BM : Banque mondiale
C2D : Contrat de désendettement et de développement
CAD : Comité d'aide au développement
CADTM : Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde
CCFD : Comité catholique contre la faim et pour le développement
CEI : Communauté des Etats indépendants
CFSI : Comité français pour la solidarité internationale
CIDSE : Coopération internationale pour le développement et la solidarité
CISDL : Centre for International Sustainable Development Law (Centre de droit international du développement durable)
CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CPIA : Country Policy and Institutional Assessment (indicateur de qualité politique et institutionnelle)
CSP : Country strategy paper (Document de stratégie pays)
DSRP : Document stratégique de réduction de la pauvreté (PRSP en anglais)
EC : European commission (Commission européenne)
ECOSOC : Conseil économique et social des Nations Unies
FMI : Fonds monétaire international
FRPC : Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
G7/8 : Groupe des 7/8 pays les plus riches du monde (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni/Russie)
GAFI : Groupe d'action financière internationale
GATT : General agreement on tariffs and trade (Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce)
GRESEA : Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative
GRET : Groupe de recherche et d'échanges technologiques
IFF : International Finance Facility (Facilité de financement internationale)
IFI : Institutions financières internationales
IPPTE : Initiative pour les pays pauvres très endettés
MDP : Mécanismes de développement propres
Mercosur : Mercado común del Sur - Communauté économique des pays d'Amérique du Sud
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OGM : Organisme génétiquement modifié
OIT : Organisation internationale du travail
OMC : Organisation mondiale du commerce
OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
ORD : Organe de règlement des différends
OSC : Organisation de la société civile
PED : Pays en développement
PFJ : Paradis fiscaux et judiciaires
PIB : Produit intérieur brut
PMA : Pays les moins avancés
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE : Pays pauvres très endettés
RNB : Revenu national brut
SIPRI : Stockholm international peace research institute
UE : Union européenne
VIH : Virus de l'immunodéficience humaine

2005 : l'heure d'inverser les priorités

En septembre 2000, lors de la Conférence du Millénaire à New York, les gouvernements du monde entier ont réaffirmé leur détermination à "chercher à assurer, dans tous les pays, la promotion et la protection intégrale des droits civils et des droits politiques, économiques, sociaux et culturels de chacun"[1]. Ils se sont engagés, en particulier, à "faire du droit au développement une réalité pour tous". Ils se sont donnés jusqu'à 2015 pour franchir une première étape en ce sens, circonscrite dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui comprennent notamment la réduction de moitié de la grande pauvreté et de la faim dans le monde, l'accès de toutes et tous à l'éducation primaire, la réduction des deux tiers de la mortalité infantile et l'arrêt de la propagation du sida.

Déjà loin du compte

La communauté internationale a choisi ces objectifs minimaux parce qu'ils sont réalisables. Le projet du Millénaire des Nations Unies chiffre le coût de ces objectifs à 135 milliards de dollars dès 2006[2]. Même si ce montant est probablement sous-estimé, il est à ramener aux chiffres du revenu mondial (40 000 milliards de dollars par an) et du commerce mondial (8 000 milliards), qui "*doivent être*", pour Jacques Chirac, "*la mesure de notre mobilisation*"[3]. Pour atteindre les OMD, les pays riches se sont engagés à consacrer une petite partie de leurs richesses (0,7 % de leur revenu national représenterait 120 milliards de dollars) et à annuler le fardeau de la dette qui empêche les pays du Sud de subvenir à leurs besoins essentiels.

Cinq ans après, le constat est sans appel : on est très loin du compte et les gouvernements ont failli à leurs promesses. Comme l'ont admis les présidents Lula, Chirac, Lagos et le premier ministre Zapatero dans une lettre à Tony Blair, hôte du prochain G8, "*Nous savons tous qu'au rythme actuel, nous n'atteindrons pas les objectifs du Millénaire en 2015*". En effet, bien que certains objectifs pourraient, selon certaines estimations, être atteints sous l'effet démographique de la Chine et de l'Inde, la plupart des pays du Sud ne peuvent pas envisager la réalisation de ces objectifs minimaux d'ici 2015. Au rythme actuel, l'Afrique sub-saharienne n'atteindra pas l'objectif concernant la mortalité infantile avant 2165. Aucune date n'est même envisagée concernant la réduction de moitié de la faim en Afrique, car la situation se dégrade depuis l'an 2000. D'ores et déjà, un premier objectif, celui d'assurer à toutes les filles d'ici 2005 un accès équitable à l'enseignement primaire et secondaire, n'est pas atteint.

Face à ce triste constat, les citoyennes, les citoyens et les organisations de la société civile du monde entier ne se satisferont pas de nouveaux engagements rhétoriques de la part des gouvernements. Car à l'heure où l'on dispose de tous les moyens financiers, scientifiques et humains nécessaires pour éliminer la grande pauvreté, ils n'ont plus aucune excuse. D'ici 2015, l'échec des OMD signifierait la mort, faute d'accès aux soins, à une hygiène et à une alimentation de base, de 45 millions d'enfants et l'interdiction, pour près de 100 millions d'enfants supplémentaires, d'aller à l'école[4]. Tandis que le monde consacre chaque année près de 1000 milliards de dollars aux dépenses militaires[5] et presque autant aux dépenses de publicité, cette négation massive des droits fondamentaux, pour quelques milliards d'euros, est intolérable. Cette perspective fait honte à notre humanité, en particulier à nos pays nantis.

---

[1] *Déclaration du Millénaire*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 septembre 2000, à New York.

[2] Il devrait atteindre 195 milliards de dollars en 2015 – Jeffrey Sachs (sous la direction de) *Investir dans le développement – Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, Résumé du Rapport du Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, janvier 2005, New York, p. 71.

[3] Intervention de M. Jacques Chirac lors de la Réunion consacrée à la lutte contre la faim et la pauvreté, le 20 septembre 2004 aux Nations-Unies, New-York, Etats-Unis.

[4] Oxfam international, *Le prix à payer – pourquoi les pays riches doivent investir maintenant dans la guerre contre la pauvreté*, décembre 2004.

[5] 956 milliards en 2003, selon le SIPRI. Les trois quarts de cette dépense sont le fait des pays riches, qui consacrent donc douze fois plus aux dépenses de sécurité qu'à l'aide au développement.

UN RETARD INQUIÉTANT

• **Pauvreté et faim.** Plus de 1,2 milliard de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour et 800 millions de personnes souffrent toujours de la faim. La part de la population vivant dans des conditions d'extrême pauvreté a en fait augmenté, depuis 1990, en Asie de l'Ouest, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe centrale et orientale, dans les pays arabes et, surtout, en Afrique subsaharienne. Sans évolution notable, cette région n'atteindra pas l'objectif fixé en 2015 avant 2147 ! Le nombre de gens vivant avec moins de un dollar par jour a en revanche beaucoup diminué en Asie de l'Est et du Sud-Est, grâce aux progrès de la Chine et de l'Inde. Si l'on exclue la Chine, la proportion de personnes victimes de la faim et de l'extrême pauvreté s'est en fait globalement accrue dans le monde durant les années 1990…

• **Education primaire.** 114 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école primaire. L'Afrique subsaharienne, le Sud de l'Asie centrale et l'Asie de l'Ouest enregistrent les retards les plus considérables.

• **Egalité des sexes.** L'objectif de parité, fixé à 2005, n'est pas atteint. 63 millions de filles n'ont pas encore accès à l'école primaire et parmi celles qui ont un handicap, seulement 1 % savent lire et écrire. Dans seulement neuf pays du monde, au moins un siège parlementaire sur trois est occupé par une femme. Si des progrès sont réalisés dans toutes les régions, l'Afrique sub-saharienne, le Sud de l'Asie centrale et l'Asie de l'Ouest restent très en retard.

• **Mortalité infantile.** Tous les ans, 11 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent, la plupart suite à des maladies qui pourraient être évitées ou soignées facilement. Les progrès sont très insuffisants en Asie centrale et de l'Ouest et quasiment nuls en Afrique subsaharienne qui, au rythme actuel, n'atteindra pas l'objectif avant 2165…

• **Santé maternelle.** Près de 500 000 femmes meurent en couches ou en cours de grossesse chaque année. Le risque de mourir en couches est de 1 sur 16 pour une femme en Afrique, de 1 sur 160 en Amérique latine et dans les Caraïbes, de 1 sur 840 en Asie de l'Est et de 1 sur 2 800 dans les pays développés. A de rares exceptions, rien n'indique une évolution positive.

• **Maladies.** Sur 42 millions de personnes touchées par le virus du sida, 39 millions vivent dans les pays en développement. Le sida est la quatrième cause de mortalité dans le monde mais la première en Afrique subsaharienne… L'Asie du Sud, la CEI et les Caraïbes subissent aussi une croissance rapide de l'épidémie du sida.

• **Environnement durable.** 1,2 milliard de personnes n'ont pas un accès durable à l'eau potable et 2,6 milliards sont privées d'assainissement. Les progrès sont extrêmement faibles, alors même que la population mondiale ne cesse de croître. De graves pénuries sont à craindre.

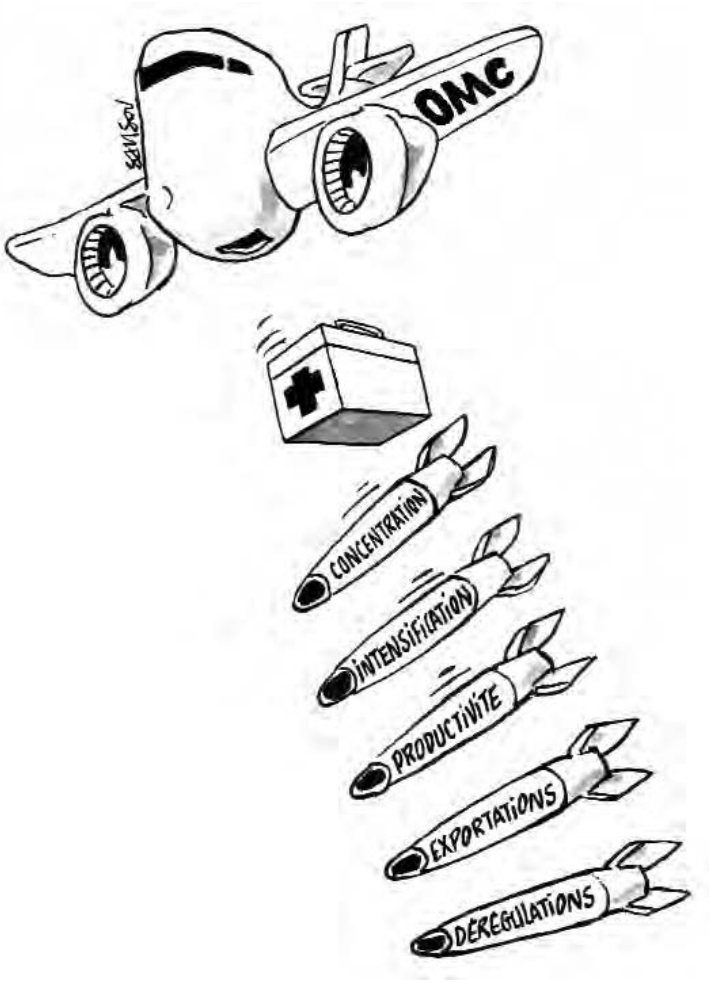
• **Partenariat mondial.** Les engagements pris par les pays riches en 2002 d'augmenter, d'ici à 2006, de 16 milliards de dollars l'aide au développement sont pour le moins modestes et très insuffisants pour atteindre les OMD. Ils sont de plus en retard !

"2005 : plus d'excuses !" la mobilisation citoyenne en marche !

En réitérant leur décision, en septembre 2000, "*de respecter et de faire appliquer intégralement la Déclaration universelle des droits de l'homme*" [6], les chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier ont réaffirmé avec force la valeur de toute personne humaine et l'égale dignité de tous les êtres humains, qui doivent avoir accès à tous les droits et libertés qu'elle énonce. Or la grande pauvreté, autrement dit la misère, apparaît comme la négation concrète de tous ces principes.

Cinq ans après, le Sommet des Nations Unies "Millénaire + 5", le sommet du G8 en Ecosse et la conférence interministérielle de l'OMC à Hong Kong font de 2005 une année clé pour le développement. La dignité de millions de personnes et le développement des peuples ne peuvent pas attendre d'autres sommets internationaux : c'est 2005 ou jamais. Après leurs engagements non tenus du Millénaire, les dirigeants du monde entier et en particulier ceux des pays riches, font face à une responsabilité historique : en finir avec la grande pauvreté. En 2005, plus d'excuses !

[6] Déclaration du Millénaire, *Op. cit.*



C'est pour interpeller les gouvernements du monde entier que des milliers d'organisations et des millions de citoyens dans le monde entier se mobilisent dans "l'Action mondiale contre la pauvreté". En France, l'ensemble de nos organisations associatives, syndicales et confessionnelles, qui représentent un large spectre de la société civile et qui travaillent sur des secteurs très différents (eau, emploi, environnement, handicap, santé, etc.), se rassemblent pour appeler d'urgence le gouvernement français et, plus largement, l'Union européenne et la communauté internationale, à un sursaut salutaire en 2005.

Une urgence : mettre la mondialisation au service de l'homme

Pour nécessaire et urgente qu'elle soit, la seule mobilisation de quelques dizaines de milliards de dollars supplémentaires d'aide extérieure serait une réponse de courte vue au défi de la grande pauvreté. Car, au-delà des objectifs du Millénaire, qui ne peuvent représenter qu'une première étape, la dignité et la liberté de chaque personne et de chaque peuple ne sont pas optionnelles : elles ne sauraient reposer durablement sur des promesses, dont la réalisation fluctue au gré des aléas politiques et budgétaires des pays riches.

En réalité, l'échec de la communauté internationale à tenir ses promesses minimales est révélatrice d'un dysfonctionnement majeur de notre monde, qui se limite à traiter les symptômes les plus criants de la grande pauvreté, sans remettre en cause les mécanismes qui la génèrent.
Comme l'admet le rapport provisoire du Parlement européen sur la question, "*les donateurs tendent à considérer les OMD comme un problème technique qui sera résolu simplement en apportant plus d'argent, sans reconnaître ni traiter les causes structurelles de la pauvreté*"[7]. Or, les gouvernements qui n'envisagent la lutte contre la pauvreté que comme une politique curative, pour compenser les "externalités" négatives d'une mondialisation économique et financière jugée par eux profitable au plus grand nombre, se trompent de priorités.

- Nos sociétés, et au premier chef celles dites "développées", ne cessent de produire simultanément de nouvelles richesses et de nouveaux besoins, sans que tous aient les moyens de les satisfaire. Les frustrations permanentes qui en résultent amènent certains à une surconsommation effrénée, qui a une incidence directe sur la dégradation de l'environnement, tandis que les populations les plus pauvres ne peuvent satisfaire leurs besoins essentiels. "*Vivez simplement, pour que d'autres puissent simplement vivre*" disait le Mahatma Ghandi[8].

[7] *European Parliament's draft report on the EU contribution to the MDGs*, février 2005, notre traduction.
[8] Tandis que l'Africain Albert Tévoédjré proposait dans son livre *La pauvreté, richesse des peuples*, de "réhabiliter" la frugalité pour lutter contre la misère.

Au lieu d'inciter les citoyens à consommer toujours davantage, les gouvernements des pays les plus riches devraient encourager les réflexions et actions pour une consommation plus équitable et plus responsable, condition indispensable pour progresser vers un mode de développement durable et solidaire.

- L'appauvrissement de millions de personnes et le creusement des inégalités, entre pays riches et pauvres, de même qu'au sein de ces pays, résultent directement de la mise en concurrence généralisée des biens, des services, des personnes et des pays qu'ils promeuvent ou imposent, avec l'aide du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC.
- Alors que les pays riches ne consacrent qu'à peine 45 milliards d'euros par an à l'aide publique au développement (0,25 % de leur revenu), les transferts nets de richesses des pays du Sud vers ceux du Nord atteignent près de 200 milliards d'euros en 2003, selon le Secrétariat général des Nations Unies.

Résultat de cette mondialisation économique et financière "sauvage" : les plus faibles sont interdits d'emploi ou relégués dans les emplois les moins payés et les plus précaires parce qu'ils ne sont pas assez "compétitifs" ou "productifs". Leur alimentation et les soins indispensables à leur santé ne sont pas assurés car ils ne peuvent payer des produits devenus trop chers pour eux. A l'extrême, les plus faibles sont tout simplement exclus du droit à la vie.

Les gouvernements du Sud, quand ils ne portent pas eux-même une lourde responsabilité dans le détournement des fonds publics et la non-satisfaction des droits fondamentaux, sont dans tous les cas privés des ressources nécessaires au financement de politiques sociales ou de redistribution. Ils sont en effet victimes d'une double hémorragie budgétaire due, d'une part, au remboursement d'une dette colossale et de l'autre, à la course effrénée au moins-disant fiscal.

Enfin, en contraignant les gouvernement du Sud à répondre aux exigences du marché et des institutions financières internationales plutôt qu'aux aspirations de leurs peuples, la mondialisation actuelle met en péril l'existence ou l'espoir d'une démocratie dans ces pays.

Au lieu de bâtir un système économique au service de la dignité et de la liberté des personnes et des peuples, nos gouvernements, plus sensibles aux sirènes des multinationales qu'aux aspirations de leurs citoyens, ont bâti un monde où les personnes et les peuples sont asservis au règne de la croissance économique, de la productivité et de la rentabilité financière.

2005, qui est d'abord l'année d'un échec, celui de réaliser les promesses minimales de réduction de la grande pauvreté, doit sonner l'heure du sursaut de la communauté internationale, afin d'inverser les priorités.

Forts d'une longue expérience de partenariat avec les populations les plus pauvres et avec les acteurs sociaux, au Nord comme au Sud, nous avons forgé quelques convictions, qui apparaissent comme un préalable à toute politique de lutte contre la pauvreté. Nous déclinerons ensuite, plus précisément, nos propositions concrètes pour que 2005 démontre réellement la volonté de notre humanité d'en finir avec la grande pauvreté.

La lutte contre la pauvreté ne se fera pas sans les pauvres

Depuis des décennies, le discours sur le développement est dominé par le point de vue de ceux qui n'ont pas l'expérience vécue de la pauvreté : les universitaires et chercheurs, les fonctionnaires des agences internationales, les hommes politiques. Pour cette raison, il n'a pas intégré le fait que les pays riches eux mêmes n'ont pas réussi à éradiquer la misère en leur sein et n'ont donc aucune recette

toute prête à proposer ou à imposer aux pays en développement.

Aujourd'hui, la nécessité de prendre en compte le savoir d'expérience des pauvres est de plus en plus reconnue, y compris par de grandes institutions internationales. Les pauvres sont les premiers experts de la pauvreté, car eux seuls en ont l'expérience vécue, eux seuls savent le poids des souffrances et de l'humiliation liées à la misère et à l'exclusion, eux seuls savent les efforts que représente la résistance quotidienne acharnée pour assurer la survie et l'avenir de ceux qu'on aime et l'ampleur des changements requis pour que leur vie s'améliore réellement. Mais l'indispensable prise en compte de leur savoir implique un accompagnement dans la durée, partie intégrante du renforcement de leurs capacités, pour que les populations exclues puissent se constituer comme acteurs collectifs reconnus et devenir partenaires des projets de développement.

Si les stratégies de lutte contre la pauvreté continuent d'ignorer le savoir des populations en situation de pauvreté, elles risquent à tout moment de faire d'elles des cibles de programmes inadaptés décidés par d'autres. A cet égard, le libellé de l'OMD 1 (diminuer de moitié la proportion des populations qui souffrent de la faim et de la pauvreté d'ici à 2015) présente un risque : ne permettant en rien d'évaluer comment évolue la situation de l'autre moitié, il pourrait inciter à concentrer les efforts sur les moins pauvres parmi les pauvres, au détriment des franges les plus vulnérables, comme par exemple les populations tribales et indigènes marginalisées, ou encore les personnes en situation de handicap. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques visant à atteindre les OMD doit impliquer étroitement les populations concernées, en particulier les femmes, les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. La capacité pour des personnes de sortir de la grande pauvreté, de satisfaire leurs besoins essentiels et de choisir leur vie dépend de la reconnaissance qu'elles sont les premiers acteurs de leur propre vie et de leur développement. Cette reconnaissance passe en particulier, même si ce n'est évidemment pas l'unique facteur, par la valorisation de leur travail, de leur capacité productrice ou créatrice. Le rôle des organisations de développement ne peut être que de soutenir leurs efforts. Notre exigence de respect de la dignité et de l'autonomie des personnes nous amène à considérer que la priorité pour permettre aux personnes et à leur famille de sortir de la pauvreté est un emploi stable décemment rémunéré et librement choisi. La digne rémunération du travail des

OMD 1

HANDICAP ET PAUVRETÉ
Pour des politiques inclusives

Les populations les plus vulnérables doivent être mieux prises en compte dans les politiques de développement. Le lien très fort existant entre la pauvreté et le handicap illustre bien cette nécessité.

D'après les estimations des Nations Unies, il y a 600 millions de personnes en situation de handicap dans le monde, 80% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Sur la planète, 1/5 des plus pauvres sont handicapés. En outre, le handicap n'affecte pas seulement un individu, mais sa famille et sa communauté.

Il est évident que l'exclusion des personnes en situation de handicap a un impact négatif sur la réalisation des OMD : par exemple, comment atteindre l'éducation primaire universelle sans prendre en compte les personnes en situation de handicap, tandis que 98 % d'entre elles ne sont pas scolarisées ?

Les programmes d'aide à la réalisation des OMD constituent une réelle opportunité de promouvoir des modèles de développement inclusifs, qui prennent en compte la spécificité des personnes en situation de handicap, en les associant dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, pour leur permettre d'accéder à leurs droits.

Contact : Anne Héry - Handicap international
ahery@handicap-international.org



Photo : CCFD

La priorité pour permettre aux personnes de sortir de la pauvreté est un emploi digne.

femmes, souvent plus responsables dans la gestion des revenus du foyer, est un levier particulièrement central dans la lutte contre l'extrême pauvreté. Pour près de trois milliards de personnes, qui travaillent dans l'agriculture ou en dépendent directement, le cours des produits agricoles est un facteur surdéterminant de leur rémunération et de leur capacité à vivre dignement. La baisse tendancielle des prix explique largement l'apparent paradoxe que la grande majorité des 840 millions de personnes qui souffrent de la faim dans le monde soient des paysans.

Aux politiques publiques d'assurer l'intérêt général

Pour la Banque mondiale, "*la réduction des risques, des coûts et des obstacles à la concurrence liée à l'action gouvernementale est d'une importance cruciale pour stimuler la croissance et faire reculer la pauvreté*" [9]. Au contraire, nous estimons qu'au-delà de l'accès des personnes aux ressources, il incombe aux pouvoirs publics d'assurer l'intérêt général, en particulier en finançant, par l'impôt et la redistribution, des biens publics fondamentaux. Malgré leurs insuffisances, les systèmes de sécurité sociale, qui restent essentiels pour lutter contre les préca-

[9] Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, 2005.

OMD 7

GHANA
Gestion de l'eau et implication des populations concernées

En 2004, la Banque mondiale a encouragé le gouvernement ghanéen à initier une réforme de son secteur de l'eau, qui consiste à céder la gestion de l'eau des principales villes à des entreprises multinationales du Nord. Une coalition représentant associations communautaires, syndicats, employés du secteur de la santé, organisations féminines, groupes écologistes et étudiants s'est très vite organisée et mobilisée pour demander aux initiateurs de cette réforme de réfléchir aux différentes options de gestion publique envisageables. Mais la Banque mondiale et le gouvernement ont préféré rester sourds à ces appels et continuent de mettre en place la procédure de privatisation qu'ils avaient initialement prévue.

La société civile ghanéenne dénonce aujourd'hui, après trois ans de lutte acharnée, une réforme qui s'est déroulée dans l'opacité la plus totale, et met en cause la Banque mondiale qui a refusé d'écouter leurs préoccupations et leurs propositions, pour imposer un modèle prêt-à-porter inadapté aux populations pauvres du Ghana. Dans ce contexte de ferme opposition des usagers à un projet décidé bien loin du terrain, et malgré les propositions alternatives de citoyens en quête de participation, il n'est pas à l'ordre du jour de la Banque de réfléchir sérieusement à des modèles de gestion publique, ni de proposer une gestion impliquant les communautés d'usagers.

Il est temps que la Banque mondiale mette à exécution les beaux discours affichés par ses principaux actionnaires en 2003 à Evian, qui soulignaient l'urgence de développer des outils participatifs, d'introduire de la transparence dans la gestion de l'eau, et de renforcer les compétences des acteurs chargés de la gestion de l'eau.

Contact : Majda Bouchanine, Les Amis de la Terre, majda.bouchanine@amisdelaterre.org

rités et la pauvreté dans les pays occidentaux, font encore cruellement défaut à de nombreux peuples à travers le monde : là où ils existent, ils doivent donc être consolidés au lieu d'être mis en cause comme c'est de plus en plus souvent le cas ; ailleurs, ils doivent être progressivement mis en place, notamment par un financement public national et mondial. Les politiques publiques, locales ou nationales, ont un rôle essentiel à jouer pour garantir l'accès gratuit et universel à l'éducation et aux soins de santé primaires, le service public de la justice, la distribution d'eau potable, etc. En matière de santé par exemple, nos organisations constatent quotidiennement combien la privatisation de l'offre de soins ou la mise en place des politiques de recouvrements des coûts par la tarification génère une exclusion qui touche de plein fouet les personnes les plus démunies économiquement.

La définition de ces biens publics et de leur mode de gestion est un choix politique, qui doit exprimer l'intérêt général, à travers des processus inclusifs et démocratiques. Elle ne saurait être imposée de l'extérieur. Forts de notre longue expérience du partenariat, nous estimons que le "partenariat mondial pour le développement" (OMD 8) ne saurait se fonder sur une relation de tutelle, voire de domination. Les pays riches, comme les institutions internationales, doivent respecter le principe de souveraineté, fondement du droit international. Leur ingérence, dans des pays où le gouvernement dispose réellement de la légitimité des urnes, mine la démocratie. La complicité de certains d'entre eux, dont la France, avec des Etats qui font prévaloir une logique de terreur ou d'enrichissement personnel sur le respect des droits et l'intérêt général doit être reconnue et sanctionnée. Dans de tels pays, la communauté internationale doit promouvoir des processus décisionnels transparents et inclusifs et apporter son soutien au renforcement du contrôle social exercé par la société civile.

Les gouvernements du Sud ne pourront financer durablement les politiques sociales ou redistributives, nécessaires à la réalisation des OMD, qu'en disposant de ressources stables et pérennes. Leur autonomie décisionnelle sera d'autant plus réelle que leur dépendance à l'égard de ressources extérieures aléatoires diminuera [10]. Priorité doit donc être donnée à la mobilisation des ressources domestiques, afin de permettre une réelle autonomie budgétaire, seule garante d'un développement et de politiques économiques librement décidées.

RECOMMANDATION

Réintroduire les populations exclues au cœur des OMD

◆ Nous proposons qu'un panel d'une dizaine de pays volontaires, de niveaux économiques et d'origines géographiques différents (y compris un pays dit "développé"), soit invité à travailler de concert avec les institutions internationales (Banque Mondiale, PNUD et autres agences de l'ONU) et les ONG, pour chercher à atteindre les populations les plus pauvres. Ils recevraient un soutien spécifique pour rassembler les données quantitatives et qualitatives qui font habituellement défaut, et un effort accru serait entrepris pour créer un partenariat réel avec les populations les plus pauvres, pour leur donner la parole et recueillir leur avis sur les changements à entreprendre. Un des critères de choix des pays devrait donc être un enracinement significatif d'ONG indépendantes parmi ces populations. Les apports méthodologiques et les enseignements résultant de cette démarche pourraient ensuite être diffusés largement dans la communauté internationale.

Contact : Xavier Godinot, ATD-Quart Monde International, xavier.godinot@atd-quartmonde.org

[10] Les ressources issues de l'aide extérieure, par exemple, sont à la fois extrêmement instables, car dépendantes des aléas du donateur, et souvent assorties de conditionnalités strictes quant à leur usage et à l'ensemble des politiques économiques.



Photo : CCFD

La participation de la société civile, facteur clé pour des politiques légitimes

Au niveau mondial : réguler l'interdépendance

Se référant en particulier à l'aide au développement, à la dette, au commerce, au travail des jeunes et à l'accès aux médicaments, l'OMD 8 renvoie explicitement à la responsabilité des pays du Nord dans la lutte contre la pauvreté.

Les pays riches se doivent d'abord de tenir leur engagement de libérer les fonds nécessaires pour atteindre les OMD. L'aide au développement doit doubler dès aujourd'hui (la promesse des 0,7 % du revenu national n'étant qu'un seuil), être gérée plus démocratiquement, être réellement mise au service de la lutte contre la pauvreté et s'inscrire à terme dans une perspective plus ample de redistribution à l'échelle mondiale, financée notamment par une fiscalité internationale.

Toutefois, cette aide ne saurait combler à elle seule les déficits de financement des politiques publiques des pays du Sud, quand on sait que les pays occidentaux consacrent 30 à 50 % de leur revenu national au financement des biens publics. Surtout, elle ne suffirait pas, loin sans faut, à compenser les effets d'un système commercial et financier qui, à travers le paiement d'une dette souvent injuste[11], les règles iniques du commerce international et la course mondiale au moins-disant social et fiscal, appauvrit massivement les personnes et prive les pays les plus pauvres de ressources essentielles au financement des OMD. En Amérique latine, le pouvoir d'achat des salaires minimaux était, en 1998, de 27 fois inférieur à celui de 1980 ; le nombre de pauvres y est passé de 120 à 200 millions[12]. Ces différentes dimensions de la mondialisation sont largement interdépendantes et conjuguent leurs impacts sur la capacité des personnes et des Etats à satisfaire les droits fondamentaux.

L'enjeu des OMD requiert donc bien davantage de la part des pays riches. Il s'agit pour eux de mettre en cohérence l'ensemble de leurs politiques pour que les OMD deviennent réalité. Il s'agit surtout de construire, en partenariat réel avec l'ensemble des pays du monde, un espace mondial de solidarité, qui implique de réguler, au niveau international, le commerce et la finance afin de permettre à chacun de vivre dignement. Un tel "partenariat mondial pour le développement" implique une reconnaissance de l'autre à part entière, au niveau local comme au niveau global. Une réforme des mécanismes de prise de décision au niveau international est donc nécessaire afin d'accorder plus de poids aux pays du Sud.

Il y a cinq ans, les gouvernements du monde entier se sont engagés à *"ne* [ménager] *aucun effort pour délivrer (...) hommes, femmes et enfants de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche (...) plus d'un milliard de personnes"*. Ils ont failli ; la responsabilité des pays riches est lourde. Cinq ans plus tard, il n'y a plus aucune excuse. En 2005, nous sommons les dirigeants français et, à travers eux, ceux de l'Union européenne et de la communauté internationale, d'être à la hauteur de l'enjeu[13].

[11] Qui ponctionne chaque jour plus de 100 millions d'euros sur les maigres budgets des pays à faible revenu (Banque mondiale, *Global Development Finance*, 2004).

[12] Banque interaméricaine de développement (BID) *Faire face à l'inégalité en Amérique latine*, 1999.

Pour une solution équitable à la dette des pays du Sud

La dette des pays du Sud est le résultat d'une politique d'endettement aussi irresponsable de la part des gouvernements des pays créanciers que de la part de ceux des pays débiteurs. Or, seules les populations des pays débiteurs en ont assumé le coût, au prix de millions de vies humaines : le remboursement de la dette prive en effet les Etats de ressources nécessaires au financement des secteurs sociaux essentiels. Aujourd'hui, nombre de pays croulant sous une dette impayable ne seront même pas en mesure de réaliser les OMD. La mise en place d'un partenariat mondial pour le développement implique à la fois la reconnaissance par les créanciers de leurs responsabilités, en annulant la dette, et le rééquilibrage des pouvoirs entre créanciers et débiteurs dans la gestion de la dette, vers des règles équitables et transparentes pour tous.



Photo : CCFD

Quand le poids de la dette mine l'éducation.

Annuler la dette, condition *sine qua non* à la réalisation des OMD

Un niveau de dette qui hypothèque la réalisation des OMD

L'Initiative pour les pays pauvres très endettés (IPPTE) mise en place en 1996 et renforcée en 1999, constitue la mesure la plus "ambitieuse" d'annulation prise par la communauté internationale. Six ans après, le bilan est clair, étayé par la CNUCED[14]. Elle a échoué à atteindre le double objectif qu'elle s'était fixé : ramener la dette des pays à un niveau soutenable tout en luttant durablement contre la pauvreté. En 2004, seuls sept des 41 pays concernés avaient une dette jugée soutenable par le FMI et la Banque mondiale[15]. En 2003, le service de la dette des 27 pays ayant bénéficié d'allègements s'élevait toujours à 15 % de leurs revenus (36 % pour le Sénégal en 2004), un niveau ne permettant pas à ces pays d'atteindre les OMD. À l'issue de l'initiative, seul un tiers du stock de la dette des PPTE aura été effacé (49 sur 139 milliards de dollars), ce qui représente moins de 5 % du montant total de la dette des PED et alors même que les pays continuent de contracter de nouveaux emprunts.

Fondée sur une approche partielle et partiale de la soutenabilité de la dette[16], la liste des pays bénéficiaires est très restrictive - qu'en est-il d'Haïti, de la Jamaïque, du Nigeria ou de l'Indonésie ? L'analyse de soutenabilité, fondée uniquement sur un indicateur macroéconomique (la balance commerciale), sans tenir compte des ressources nécessaires à la satisfaction des droits fondamentaux des populations, contredisent l'objectif même de l'IPPTE : lutter contre la pauvreté. Comme elle s'y est engagée en mars 2002[17], la communauté internationale doit réviser les critères de soutenabilité pour les lier explicitement à la réalisation des OMD.

Même le Royaume-Uni qui, dans le cadre de son "Plan Marshall pour le monde en développement", appelle à l'annulation intégrale de la dette multilatérale des pays pauvres, et les États-Unis[18] reconnaissent aujourd'hui le caractère insupportable de l'endettement pour les pays pauvres de la planète. En réalité, l'endettement est également insupportable, au regard des OMD, pour de nombreux pays dits

---

[14] CNUCED, *Endettement viable : oasis ou mirage ?*, octobre 2004.

[15] Chiffres issus du dernier rapport du FMI et de la BM sur l'IPPTE. Cf. *HIPC Status of implementation*, août 2004.

[16] Sur l'analyse de la soutenabilité, voir Plate-forme Dette et Développement, "Une soutenabilité insupportable – Comment définir un niveau d'endettement acceptable ?", *in Rapport 2003 - La dette face à la démocratie*, mars 2004, pp. 25-36.

[17] A la conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement – Voir *Consensus de Monterrey*, art. 49.

[18] Non sans arrière-pensée idéologique ou stratégique, bien entendu.

OMD 2

ZAMBIE
Quand le poids de la dette mine l'éducation [19]

Depuis quelques années, la Zambie s'efforce de lutter activement pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie de ses citoyens. L'accès à l'enseignement compte parmi les récents succès enregistrés par ce pays, qui a su obtenir de réelles avancées en matière d'éducation pour tous. Pourtant, tous ces efforts sont aujourd'hui largement remis en cause à la fois par le remboursement de la dette, qui pèse de manière excessive sur le budget de l'Etat zambien, et les conditionnalités macroéconomiques extrêmement strictes qui y sont associées. Alors que des milliers de professeurs formés et qualifiés sont actuellement sans emploi et que les classes débordent d'élèves (70 élèves par classe en moyenne), la Zambie continue cependant de consacrer près de 380 millions de dollars au service de la dette. En 2004, les seuls remboursements à destination du FMI se sont élevés à 247 millions de dollars, dépassant largement le montant des dépenses annuelles allouées à l'éducation (221 millions de dollars). Dans un pays comme la Zambie où plus de 70 % de la population vit dans la pauvreté et un adulte sur cinq est infecté par le virus du sida, l'annulation de la dette est un impératif. Les ressources ainsi dégagées pourront servir à l'expansion du système éducatif et la prise en charge des coûts récurrents tels que les salaires des enseignants.

Contact : Nicolas Guihard, Agir ici & Campagne mondiale sur l'éducation, **nguihard@agirici.org**

"à revenus intermédiaires", comme le Pérou, l'Equateur ou les Philippines. C'est en ce sens que le Parlement européen a très majoritairement adopté, le 13 janvier 2005, une résolution demandant "*à la Commission et aux États membres de prendre l'initiative, dans les instances tant multilatérales que bilatérales, d'annuler progressivement la dette extérieure des pays en développement*".

France : des C2D inexistants

La France, qui se gargarise d'être la première contributrice de l'IPPTE, ne fait guère mieux. Sa politique d'allègements bilatéraux, à travers les contrats désendettement développement (C2D), est conditionnée à l'atteinte incertaine du point d'achèvement dans le cadre de l'IPPTE, dont chaque retard a pour effet de diminuer les montants de dette effectivement refinancés (car les pays continuent, pendant ce temps, de payer). Cinq ans après l'annonce de leur mise en place, les C2D n'existent guère que sur le papier : sur les 4 milliards d'euros annoncés, seules quelques dizaines de millions d'euros ont été décaissées [20]. Par ailleurs et en dépit de certaines avancées, les populations concernées ne sont guère associées à la définition et au suivi des projets financés.

RECOMMANDAION

◆ La France doit délier les C2D de l'atteinte du point d'achèvement et mettre réellement les C2D au service du développement en favorisant la participation des populations.

Un traitement de la dette aux mains des créanciers

En réalité, en adoptant cette approche restrictive de la soutenabilité, les pays créanciers font porter la plupart des annulations sur des créances impayables, ce qui, selon une étude du FMI, réduit "*pratiquement* [les remises de dette] *à une écriture comptable*" [21]. Pour l'économiste Daniel Cohen, "*les pays riches (…)* [lais-

[19] Pour plus d'informations, voir Global Campaign for education, *Undervaluing teachers : IMF Policies squeeze Zambia's education system*, septembre 2004 – www.campaignforeducation.

[20] 85,5 millions d'euros – selon "l'enlisement des C2D", étude provisoire pour le rapport 2004-2005 de la plate-forme dette et développement, à venir.

[21] Robert Powell, "Debt Relief, Additionnality, and Aid allocation in Low-Income Countries", *IMF Working Paper*, September 2003, p. 7. Notre traduction.

sent] *en réalité la charge de remboursement quasi inchangée*" [22] et ils conservent ainsi une grande part des "*créances effectives dont ils disposent sur les pays pauvres*" [23]. Annuler ces créances permettrait de financer réellement le développement, comme l'ont montré les cas de l'Ouganda, du Mozambique ou du Mali qui ont pu, grâce aux allègements, accroître substantiellement leurs dépenses d'éducation et leurs efforts de lutte contre le sida.

Au total, l'initiative PPTE rend pratiquement autant service aux pays riches, qui ont pu assainir leurs créances, qu'aux pays bénéficiaires. Rien d'étonnant lorsqu'on sait que ce sont ces mêmes créanciers qui, au G8, au Club de Paris, au FMI et à la Banque mondiale, décident en juge et partie des annulations nécessaires, tout en s'assurant du maintien de leur tutelle sur l'économie des pays débiteurs. En réalité, l'échec de l'initiative PPTE trouve son explication principale dans l'unilatéralisme qui préside à la gestion internationale de la dette.

Les promesses d'associer étroitement les populations concernées et leurs représentants élus à l'élaboration des stratégies nationales de réduction de la pauvreté sont loin d'être tenues. La notion de partenariat tant avancée est bien souvent restée virtuelle, la définition des politiques publiques des pays endettés restant pilotée depuis Washington.

Tant que la gestion de la dette et les conditionnalités qui y sont associées resteront la prérogative des seuls créanciers, le partenariat mondial pour le développement (OMD 8) restera un vain mot.

Vers un rééquilibrage des pouvoirs pour un endettement viable

Une responsabilité avérée

Les pays créanciers ne sont pas étrangers à l'accumulation d'une dette colossale. Ils portent la lourde responsabilité de la pratique d'une politique de prêts incontrôlée, répondant plus à des intérêts économiques, politiques et personnels obscurs qu'à une politique cohérente de coopération au service du développement des populations. Particulièrement, la France n'est le premier contributeur de l'IPPTE, à hauteur de plus de 12 milliards d'euros, qu'en conséquence d'un soutien financier intéressé, voire parfois criminel, de Paris aux régimes "amis de la France" [24] en Afrique (le Cameroun, l'ex-Zaïre de Mobutu et la Côte d'Ivoire figurent ainsi parmi les principaux débiteurs de la France, sans même parler du Congo-Brazzaville ou encore du Rwanda).

Une solution juste et durable à la dette des pays du Sud, permettant de tirer les leçons du passé, implique un audit des créances et la reconnaissance, par les créanciers, de leur responsabilité dans l'accumulation d'une dette souvent illégitime. A ce titre, l'annulation de la dette des pays les plus pauvres est un acte de justice et non seulement de solidarité, ce qui rend sa comptabilisation au titre de l'aide publique au développement (APD) extrêmement contestable [25].



Photo : DR

Pour des règles équitables et transparentes

L'actualité récente montre que les gestes faits par les pays riches répondent avant tout à des considérations politiques : comment expliquer que l'Irak, pays

[22] Daniel Cohen, "7 idées pour que le monde tourne mieux", *L'Expansion*, 25 octobre 2001.
[23] Daniel Cohen in *Le Monde*, 12 mars 2001.
[24] Selon l'expression encore employée par Jacques Chirac à la mort du tyran togolais Gnassingbé Eyadema, le 5 février 2005.
[25] Cf. chapitre sur l'aide – en particulier concernant la comptabilisation des créances Coface.

richement doté en pétrole, bénéficie de la part du Club de Paris d'une annulation de 80 % de sa dette, sinon par les intérêts économiques et géopolitiques des créanciers ? De même, l'Indonésie et le Sri Lanka n'ont bénéficié d'un moratoire suite au tsunami qu'à cause de l'émotion suscitée par le tsunami. Sinon, comment se fait-il qu'Haïti, pays extrêmement pauvre où le cyclone Jeanne a fait plus de 2 000 morts en septembre 2004, n'ait bénéficié d'aucun geste de la sorte ?

Pour sortir de l'arbitraire, il est urgent de mettre en place un droit international de la dette. C'est dans le cadre des Nations Unies que l'ensemble des acteurs concernés devront établir des règles équitables et transparentes, et un cadre en garantissant le respect, pour le traitement des dettes existantes et les conditions d'octroi de prêts futurs :

- Comment définit-on un niveau de dette viable ? Selon quels critères estime-t-on qu'un pays est incapable de rembourser une dette ? Comment garantir la sanctuarisation des dépenses sociales nécessaires pour satisfaire les droits humains fondamentaux ?
- Quelles sont les conditions de validité d'un contrat d'endettement ? La nullité des dettes "odieuses"[26] doit être reconnue lorsqu'elle a été contractée par un régime despotique, aux dépens de sa population et avec la complicité des créanciers. Est-il acceptable de faire payer aux Congolais la dette détournée par leur ancien tortionnaire Mobutu ?
- Quels sont les recours d'un Etat qui se trouve dans l'incapacité de rembourser sa dette, notamment dans les situations d'état de nécessité ou de force majeure ?

[26] Khalfan, King & Thomas *Advancing the Odious Debt Doctrine*, Centre for International Sustainable Development Law (CISDL), Montréal, Canada, 2003.

RECOMMANDATIONS

En priorité d'ici la fin de l'année 2005, nous demandons :

◆ **La redéfinition d'une analyse de la viabilité de la dette qui reconnaisse la prééminence des droits fondamentaux des populations sur le remboursement de la dette. En vertu de cette analyse, toute dette impayable, constituant un obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire, doit être annulée. Résultat : annulation totale pour les plus pauvres, substantielle pour les pays à revenu intermédiaire, dans une logique d'équité.**

◆ **La transparence sur les créances et la reconnaissance par les créanciers de leur responsabilité dans l'accumulation de la dette. Nous demandons en ce sens la création d'une mission d'information parlementaire qui établisse un audit complet des créances françaises.**

◆ **L'abandon progressif par les créanciers de leur monopole décisionnel dans la gestion de la dette. Concrètement, la France et l'Union européenne doivent, dès aujourd'hui, participer activement au processus de consultations pluri-acteurs initié par le Bureau du Financement du Développement de l'ONU. Au-delà, la France doit appeler les Nations Unies à convoquer une conférence internationale pour mettre en place un droit international de la dette, en présence de tous les acteurs concernés - créanciers et débiteurs, publics et privés, institutions internationales, experts, société civile et secteur privé.**

Contact dette : Jean Merckaert, CCFD et Plate-forme Dette et Développement, **j.merckaert@ccfd.asso.fr** et **www.dette2000.org**

Pour une aide facteur de redistribution

Les pays pourvoyeurs d'aide publique au développement (APD) font preuve d'une hypocrisie sans faille en faisant porter sur la "mauvaise gouvernance" des pays du Sud la responsabilité d'une aide inefficace dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, alors qu'ils sont eux-mêmes incapables d'honorer leurs promesses et de garantir une gestion cohérente, transparente et démocratique de leur aide.



Photo : Thierry Brésillon

Des engagements quantitatifs jamais honorés…

Dans les années 1960, les pays riches s'étaient engagés à consacrer une petite portion (1 %) de leurs revenus à l'aide au développement. Force est de constater leur durable incapacité à respecter cet engagement, même revu à la baisse (0,7 % dans les années 1970). En 2003, seuls cinq pays d'Europe du Nord tenaient leur engagement, tandis qu'en moyenne, les pays de l'OCDE ne consacraient que 0,24 % à l'APD. Le gouvernement français se félicite de "*la progression régulière de* [son] *aide*"[27]: il affiche dans ses prévisions 2005 une APD à hauteur de 0,43 % du PIB et s'est engagé à atteindre 0,5 % en 2007 et 0,7 % en 2012. Cette perspective, dont on verra qu'elle est extrêmement trompeuse, est insuffisante et trop lointaine : la France, qui a les moyens d'honorer d'ores et déjà ses engagements, devrait porter son niveau d'aide "réelle" à 0,7 % de son revenu national, au plus tard en 2007.

…Malgré une définition extensive de l'APD

Si les pays donateurs ne tiennent pas leur promesse, ce n'est pourtant pas faute pour les pays riches d'avoir inclus dans le calcul de l'APD toutes sortes de dépenses d'un bénéfice douteux pour les populations. Un tiers de l'APD de la France est ainsi constituée d'annulations de dettes qui ont surtout servi les intérêts politiques et économiques de l'Hexagone et d'une élite africaine corrompue, au détriment des populations. Il est aberrant, par exemple, que les annulations de créances de la Coface, dont l'importance quantitative[28] résulte d'une politique forcenée de promotion des exportations françaises, soient comptabilisées au titre de l'effort de solidarité national. La France est aussi l'un des seuls pays (avec l'Allemagne, l'Autriche et le Canada) à inclure dans

[27] Rapport du gouvernement sur la contribution française aux OMD, remis à l'Union européenne en décembre 2004.

[28] Cette année, elles représentent plus d'un milliard d'euros, selon le projet de loi de finances en 2005. Cf. http://www.coordination-sud.org/article.php3?id_article=1389.



Photo : CCFD

Mise au service du développement, l'aide apporte des résultats.

l'APD les coûts imputés aux étudiants de pays du Sud inscrits dans les universités françaises. Ces coûts s'élevaient en 2002 à 562 millions de dollars, soit près d'un dixième de l'APD française (six fois plus que l'aide consacrée à l'éducation primaire dans les pays concernés [29]) – sans même parler de l'inclusion des subventions à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (à hauteur de près de 50 millions d'euros). A l'OCDE, où les bailleurs définissent le périmètre de l'APD, la tentation est même grande, pour s'approcher des 0,7 % à moindre coût, d'inclure des dépenses à caractère sécuritaire (opérations de maintien de la paix) ou environnemental (mécanismes de développement propres mis en place suite au protocole de Kyoto) [30].

Ces débats sont indécents, surtout en l'absence des principaux concernés, les pays du Sud. La France doit demander la redéfinition du périmètre de l'APD, afin que n'y soient incluses que les dépenses qui servent véritablement au développement. Ce débat doit avoir lieu non pas au sein de l'OCDE, entre donateurs, comme c'est le cas aujourd'hui, mais sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

[29] Cf. Campagne "Exclu(e)s de l'éducation !" - www.agirici.org

[30] Pour une présentation plus précise des enjeux : http://www.coordinationsud.org/rubrique.php3?id_rubrique=145

Une aide au développement... de qui ?

Comme tout don, l'aide publique au développement appelle un contre-don. N'étant plus, avec la fin de la Guerre froide, nécessaire à l'amarrage des pays du Sud au bloc occidental, l'APD mondiale a brusquement décru dans les années 1990. Quand l'aide est réellement mise au service du développement, les exemples ne manquent pas où elle apporte des résultats,

OMD 6

BOTSWANA
Quand l'insuffisance de l'aide financière fait le lit du sida

En mars 2001, le Président du Botswana, où 40 % des adultes sont contaminés par le VIH, a lancé le premier programme africain d'accès universel des malades du sida à la trithérapie. Mais sur les 110 000 personnes qui étaient censées bénéficier du programme, seules 20 000 ont pour l'instant pu être couvertes. "*Seul, notre pays ne dispose pas d'assez de médecins, d'infirmières et de pharmaciens pour faire face*" avait alors expliqué le Président Mogae en avril 2002. Mais les pays riches, vers lesquels émigrent la quasi-totalité des professionnels médicaux que forme le Botswana, ont refusé d'aider ce dernier à embaucher des médecins, limitant le budget du programme à seulement 50 millions de dollars annuels.

Le 27 juin 2001, à l'ONU, ces mêmes pays riches s'étaient solennellement engagés à un montant de 10 milliards de dollars annuels pour la lutte mondiale contre le sida. En 2004, leur contribution a été inférieure à 4 milliards de dollars. La Banque Mondiale estime qu'en raison du retard pris dans le contrôle de l'épidémie, dès 2007 ce seront 20 milliards de dollars annuels qui vont être nécessaires. Pour l'instant, parmi les pays du G7, seul le Royaume-Uni alloue à la solidarité avec les malades du sida des pays pauvres un montant correspondant à la juste part de son pays, avec 900 millions de dollars annuels (contre moins de 200 millions pour la France).

Contact : Khalil Elouardichi, Act Up, **gerrold@noos.fr**

notamment via les organisations locales : scolarisation primaire massive dans certains pays africains, généralisation des vaccinations, infrastructures facilitant l'accès des petits paysans aux marchés régionaux en Ethiopie, renforcement des systèmes judiciaires, soutien aux processus de réconciliation post-conflit au Mozambique ou au Guatemala, promotion féminine et des Indiens dans la région andine, etc. Mais l'APD est encore trop souvent pensée, par l'ensemble des donateurs, comme un outil de leur politique étrangère, qu'elle soit gouvernée par une stratégie d'influence, de rayonnement culturel et/ou d'expansion économique. Résultat : seulement 22,4 % de l'APD est destinée aux pays les moins avancés (PMA), un pourcentage très insuffisant si la réalisation des OMD dans tous les pays reste à l'ordre du jour.

Au niveau multilatéral, l'aide est toujours utilisée, à travers les institutions financières internationales, comme levier pour imposer aux pays du Sud l'ouverture totale de leurs économies et la privatisation de nombreux secteurs, y compris dans les domaines sociaux, voire régaliens comme la sécurité ou la gestion de l'impôt. L'élaboration dans chaque pays pauvre de documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), requise par le FMI et la Banque mondiale, n'a guère fait évoluer la situation [31]. Les raisons en sont nombreuses : la réticence de nombreux gouvernements du Sud à ouvrir un véritable dialogue avec leur société civile n'est pas la moindre, mais l'ingérence continue des pays riches, à travers les institutions financières internationales, ne permet aucunement aux pays concernés d'envisager des politiques économiques alternatives. Ainsi, le FMI et la Banque mondiale font totalement fi des DSRP (sur l'élaboration desquels ils ont pourtant une influence prépondérante), à l'heure de fixer les conditionnalités liées à leurs prêts [32] ou à leurs dons [33].

Au niveau bilatéral, les engagements formels à ne plus lier l'aide à l'achat de produits du pays donateur, pris par certains pays, dont la France, sont insuffisants. Une rupture profonde est nécessaire avec la conception dominante de l'aide comme un investissement diplomatique, économique ou d'influence.

Au nom du rayonnement de la France et des intérêts économiques des multinationales françaises, Paris continue ainsi d'appuyer plusieurs régimes autoritaires et corrompus. Cette aide ne contribue évidemment pas au développement des populations. Cette politique est même contre-productive en termes d'influence, car elle contribue à discréditer durablement la France dans ces pays.

Plus largement, la majorité des pays donateurs prétendent toujours savoir mieux que les populations concernées ce qui est bon pour eux, ce qui les amène à multiplier les conditions et à financer sur les budgets d'aide leur propre expertise, souvent grassement payée.



Une aide trop souvent au service des bailleurs.

---

[31] Plate-forme Dette et Développement, "A perpétuité ? Les pays pauvres toujours prisonniers de la chaîne de la dette", *Rapport 2003 : la Dette face à la démocratie*, mars 2004, pp. 11-24 ; CIDSE/CI, PRSP: *Are the World Bank and IMF delivering on promises ?*, avril 2004.

[32] Les facilités pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI sont même régulièrement accordées avant même la finalisation du DSRP.

[33] L'indicateur de qualité politique et institutionnelle (CPIA en anglais), qui évalue au moyen de notes les différentes dimensions de la "bonne gouvernance" telle qu'elle est définie à Washington, au mépris des choix souverains des pays, même démocratiques, est utilisé par l'Association internationale de développement (AID) dans l'allocation de ses ressources – cf. http://www.globenet.org/ifi/IMG/pdf/dictature_bonne_gouvernance.pdf.

Cette gestion verticale et intéressée de l'aide, conjuguée à la multiplicité des bailleurs, contribue à un enchevêtrement de projets et de stratégies parfois contradictoires, aux effets délétères sur l'efficacité d'ensemble de l'aide. Ainsi, les coûts de fonctionnement et les lourdeurs administratives sont considérables. L'aide est extrêmement volatile (en moyenne, quatre fois plus que les recettes fiscales des pays concernés), incertaine (elle n'est fournie à temps que dans un tiers des cas[34], quand elle l'est[35]) et lourde à gérer. Les gouvernements des pays récipiendaires passent souvent davantage de temps à se plier aux conditions et aux formalités des donateurs qu'à développer des politiques répondant aux aspirations de leurs propres citoyens. En 2002-2003, le gouvernement tanzanien a reçu 275 visites de donateurs, qui exigent de lui qu'il effectue, en un an, pas moins de 78 réformes politiques[36]... Pour les pays récipiendaires, un tel système interdit toute politique de long terme, alors que la lutte contre la pauvreté et les inégalités requiert précisément une continuité des efforts, face à des dépenses sociales récurrentes.



Photo : CCFD

Vers des mécanismes mondiaux de redistribution au service des droits fondamentaux

On le voit, le développement des populations les plus pauvres relève dans bien des cas d'un discours – assez cynique – qui vise à justifier des pratiques qui en sont fort éloignées. La notion même d'aide publique au développement doit être redéfinie pour participer d'un espace mondial de solidarité et de redistribution, dans un esprit de partenariat véritable avec les populations concernées.

Une fiscalité internationale

La mondialisation ne deviendra un processus vertueux que lorsqu'une solidarité financière et fiscale permettra de redistribuer une partie des richesses produites et de soutenir les services essentiels, clés de la réussite des objectifs du Millénaire pour le développement. En particulier, les taxes sur les principaux bénéficiaires de la mondialisation (bénéfices des firmes multinationales, transactions financières, paradis fiscaux et judiciaires) et celles sur ses méfaits (taxes environnementales), dont le *Rapport Landau* a démontré la faisabilité, apparaissent comme des mesures de justice, bénéficiant d'un large soutien de l'opinion publique[37].

Dans ce contexte, la France doit poursuivre, avec l'Union européenne, ses efforts diplomatiques afin que l'Assemblée générale des Nations Unies s'engage concrètement, dès 2005, vers la mise en place d'une fiscalité internationale. Elle doit en particulier conditionner son soutien à l'initiative britannique sur

---

[34] Selon une étude d'Oxfam sur 11 pays en développement en 2004 – "Le Prix à payer", décembre 2004.

[35] "Les déboursements effectifs sont, en moyenne, inférieurs de 20 % aux engagements", *Idem*, p.42.

[36] Oxfam, *Op. Cit.*

[37] Sondage BVA pour le CCFD, La Croix et France Info, octobre 2004.

l'IFF[38] à la création de taxes internationales pouvant assurer une pérennité des flux d'APD après 2015.

La légitimité de l'aide ne peut venir que des bénéficiaires

L'aide est perçue, par nombre de nos organisations partenaires au Sud, non seulement comme inefficace, mais surtout comme intrusive et répondant à des priorités fixées ailleurs. Or, suite à Monterrey, les réflexions menées par les bailleurs sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide, à Rome en 2003 puis à Paris cette année, tendent à déboucher vers un alignement sur les cadres de pensée des institutions de Bretton-Woods, ce qui risque de réduire encore la souveraineté des gouvernements du Sud.

Visiblement, la plupart des donateurs n'ont pas encore saisi qu'une aide efficace doit s'inscrire dans les réalités locales. Il ne s'agit pas seulement de définir des politiques que l'on pense adaptées à chaque contexte, quitte à parier sur leur "appropriation" par les populations : l'aide doit être une réponse à des politiques légitimes, autrement dit des politiques publiques inclusives et redistributives définies souverainement par les gouvernements et les parlements, en concertation avec leur société civile. En particulier, la réflexion sur les instruments de financement, notamment sur les conditions associées aux prêts des institutions multilatérales, doit être publique et partir des besoins définis par les populations locales. D'ores et déjà, la France et les pays riches doivent respecter leur engagement, pris lors du Sommet mondial sur le développement social de Copenhague, en 1995, de consacrer 20 % de leur APD au financement des services sociaux de base.

A cet égard, le rôle des organisations de la société civile (OSC) dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement, doit être reconnu. L'élaboration de la deuxième génération des DSRP, des Contrats stratégiques pays (CSP) de l'Union européenne ou des différents cadres de mise en œuvre de la coopération française (Stratégies régionales et pays, Contrats désendettement développement…) doivent être l'occasion de mettre en place de véritables mécanismes participatifs. Par ailleurs, une part accrue de l'APD doit être consacrée au renforcement des capacités d'analyse et d'action des OSC du Sud, notamment de celles qui travaillent directement avec les populations les plus pauvres, dont la capacité d'organisation et la prise d'initiative à caractère économique ou social doit être favorisée.



Photo : CCFD

La légitimité de l'aide ne peut venir que des bénéficiaires.

Démocratiser la gestion de l'aide

Les donateurs ne peuvent continuer à imposer leur conception d'une bonne gestion de l'aide aux récipiendaires tout en maintenant, eux-mêmes, l'opacité. L'APD doit faire l'objet, dans chaque pays donateur, d'un débat public sur ses orientations et d'un contrôle parlementaire étroit. La France doit favoriser les

[38] *International Finance Facility*, mécanisme d'emprunt par les pays riches sur les marchés, proposé par Gordon Brown pour pallier leur incapacité actuelle à mobiliser les ressources nécessaires aux OMD. Le remboursement d'un tel emprunt aux dépens des budgets d'APD, après 2015, compromet gravement la pérennité de l'aide.

canaux les plus légitimes de gestion de l'aide : elle doit accroître substantiellement sa contribution aux institutions spécialisées des Nations Unies et conditionner sa contribution aux institutions de Bretton-Woods à leur profonde démocratisation [39]. Dans chaque pays membre, les politiques menées par ces institutions doivent faire l'objet d'un suivi parlementaire régulier, qui pourrait s'effectuer en France au sein d'une délégation permanente au développement international [40].

---

[39] Voir chapitre "Les droits humains au sommet de la gouvernance mondiale".

[40] Cf. Agir ici et Campagna per la riforma della Banca mondiale, *Hors de contrôle ? La Surveillance des institutions de Bretton-Woods par les législateurs*, prochainement sur www.globenet.org/ifi.

RECOMMANDATIONS

L'engagement de la France en faveur des OMD ne sera crédible que si, d'ici fin 2005 :

- **Elle adopte une loi de programmation pluriannuelle sur l'APD, prévoyant d'atteindre 0,7 % du RNB en 2007 au plus tard, et que le gouvernement présente un rapport annuel au Parlement sur la mise en œuvre de la coopération au développement.**
- **Elle fait adopter, au niveau européen, une fiscalité internationale (par exemple et en priorité : une taxe sur les transactions financières et sur les nuisances environnementales) et promeut une résolution en ce sens à l'Assemblée générale des Nations-Unies.**
- **Elle demande la redéfinition du périmètre de l'APD dans le cadre d'une conférence internationale sous l'égide du PNUD, réunissant le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et les pays récipiendaires, en se prononçant clairement contre son élargissement aux dépenses de sécurité et de maintien de la paix et pour l'exclusion des annulations de dettes n'ayant pas servi au développement, en particulier celles générées par les garanties à l'exportation (cette mesure doit prendre effet pour la France dès le projet de loi de finances 2006).**
- **Elle se prononce clairement, au sein des institutions financières internationales et en lien avec ses partenaires européens, pour l'abandon des conditionnalités économiques associées à l'octroi de l'aide et de l'indicateur de qualité politique (CPIA – Country Policy & Institutional Assessment) comme critère d'allocation.**

Contact APD : Régis Mabilais, "Commission APD" de Coordination SUD, apd@coordinationsud.org et www.coordinationsud.org/rubrique.php3?id_rubrique=119

Commerce : pour une régulation des marchés

Le commerce international peut, dans certaines conditions, favoriser l'émergence des pays en développement et, grâce à une politique de redistribution des richesses, répondre aux besoins essentiels des populations défavorisées et ainsi contribuer à atteindre les OMD.
Il ne saurait cependant être considéré comme tenant et aboutissant d'un développement durable, contrairement à ce que postule la Commission européenne dans son rapport intérimaire sur les OMD, selon lequel :
"*la libéralisation du commerce devrait être le moyen pour atteindre l'objectif ultime de réduire la pauvreté*"[41]. De leur côté, la CNUCED et la Banque mondiale[42] ont déjà fait le constat que l'ouverture des marchés des Pays les Moins Avancés n'avait pas donné lieu aux résultats escomptés[43].

Libéraliser... à quel prix ?

Aussi, avant toute nouvelle vague de libéralisation, nos organisations demandent-elles qu'une **étude d'impact des politiques successives de libéralisation** (GATT, OMC, traités bilatéraux de libre échange) soit préalablement menée. Dans quelles conditions le commerce international peut-il être facteur de développement ? Dans quels pays et quels secteurs ? Quelles populations peuvent en tirer profit ? Qui sont les perdants de la mondialisation ?
Les conséquences de la libéralisation des marchés d'un certain nombre de produits, notamment agricoles, posent également le problème de l'appauvrissement accru des populations les plus marginalisées. En libéralisant le secteur agricole, comme le prévoit l'accord cadre du 1er août 2004 du Conseil général de l'OMC, et en généralisant toujours plus le modèle productiviste, ce sont près de 2,8 milliards de personnes qui sont directement et indirectement menacées de sortir définitivement de l'agriculture, sans pour autant pouvoir espérer s'insérer dans d'autres secteurs d'activités.

Régulation : deux poids, deux mesures

Dès lors, quelle politique commerciale mener pour lutter efficacement contre les processus de paupérisation ?
En la matière, nos organisations constatent un véritable problème de cohérence de la politique française.



D'une part, elle n'hésite pas à rappeler l'impérieuse nécessité de réguler les marchés et dénoncer les effets pervers de l'accélération des échanges marchands et de la mondialisation... quand certains intérêts de la France sont menacés. D'autre part, la France, l'Union européenne et les institutions financières internationales[44], où elles ont un poids considérable, pressent

---

41 "*Trade liberalisation should be a means to achieve the ultimate objective of reducing poverty*", p. 36 du rapport *Commission Staff Working Document: EC report on Millenium Development Goals 2000-2004*, Secretary-General of the European Commission, Patricia Bugnot, 29 octobre 2004.

42 Communiqué de presse de la Banque mondiale : "*World Bank estimates cost of reaching the Millenium Development Goals at $ 60 billion annually in additional aid*", 21 février 2002.

43 Cf. Cnuced, *Rapport 2004 sur les pays les moins avancés – Commerce et réduction de la pauvreté :* "la libéralisation du commerce plus l'amélioration de l´accès aux marchés n´impliquent pas nécessairement la réduction de la pauvreté. Beaucoup de PMA sont dans la situation paradoxale d´être les pays qui ont le plus besoin du système commercial multilatéral, et qui ont cependant le plus grand mal à tirer profit de l´application des principes généraux fondamentaux de ce système, à savoir la libéralisation et un traitement égal de tous les membres" selon la clause de la nation la plus favorisée.

44 Cf. "*Global Agricultural Trade and Developing Countries*", Banque mondiale, janvier 2005.



les Etats du Sud d'ouvrir leurs marchés. La France et l'Union européenne encouragent ainsi le développement des exportations et multiplient les accords et traités bilatéraux de libre échange, sans se préoccuper des conséquences sur les populations marginalisées du Sud et sur l'environnement, dès lors qu'il s'agit de secteurs où elles peuvent tirer des avantages comparatifs.

Mettre le commerce au service des hommes et des femmes

Aussi demandons-nous **dès 2005** aux représentants des pouvoirs publics français et, au-delà, à l'Union européenne, de montrer, par **des gestes forts et concrets**, qu'ils construisent **une politique commerciale répondant à des objectifs cohérents où les droits fondamentaux et des principes de durabilité priment sur l'intérêt commercial à court terme**. Ainsi, le droit à la santé doit prévaloir sur le droit à la propriété intellectuelle [46].

OMD 1

POULETS
le commerce de la faim [47]

Ouverture des marchés ne rime pas nécessairement avec développement et lutte contre la faim ! Un exemple : le commerce des volailles vers l'Afrique. De plus en plus de consommateurs européens n'achètent que les parties nobles des poulets. Pour les bas morceaux, les entreprises agroalimentaires se tournent généralement vers l'Afrique pour les exporter sous forme de découpes congelées. Au Cameroun, celles-ci sont vendues 0,5€/kg contre 2€/kg pour le poulet entier local. De ce fait, les importations ont été multipliées par 20 entre 1996 et 2003, ruinant nombre d'aviculteurs locaux. Une étude de l'ACDIC (association citoyenne de défense des intérêts collectifs), portant sur 100 petites exploitations avicoles camerounaises en activité en 1996, indique que 92 ont aujourd'hui disparu. Or, les paysans sont les principales victimes de la faim dans le monde. Pour lutter contre la malnutrition, les pays riches et les organisations internationales doivent d'abord permettre aux paysans de vivre décemment de leur travail et ce, par la régulation des prix et le droit des pays du Sud à la souveraineté alimentaire.

Contact : Catherine Gaudard, CCFD et Plate-forme pour une agriculture durable et solidaire, c.gaudard@ccfd.asso.fr

Par ailleurs, au niveau national, la France doit garantir que la promotion publique de ses exportations (via la Coface) contribue au développement durable des pays pauvres et respecte les conventions internationales relatives aux droits humains et à la protection de l'environnement.

[46] Cf. chapitre "Les droits humains au sommet de la gouvernance mondiale".

[47] Cf. Campagne "Exportations de poulets : l'Europe plume l'Afrique", lancée par Agir ici, le CCFD, le CFSI et le GRET, en octobre 2004.



Photo : CCFD

Contact commerce : Fabrice Ferrier, Coordination SUD, **ferrier@coordinationsud.org**

• Agriculture : Anne-Laure Constantin, CFSI et Plate-forme pour une agriculture durable et solidaire, **plate-forme@agricultures-durables-solidaires.org** - **www.agricultures-durables-solidaires.org**

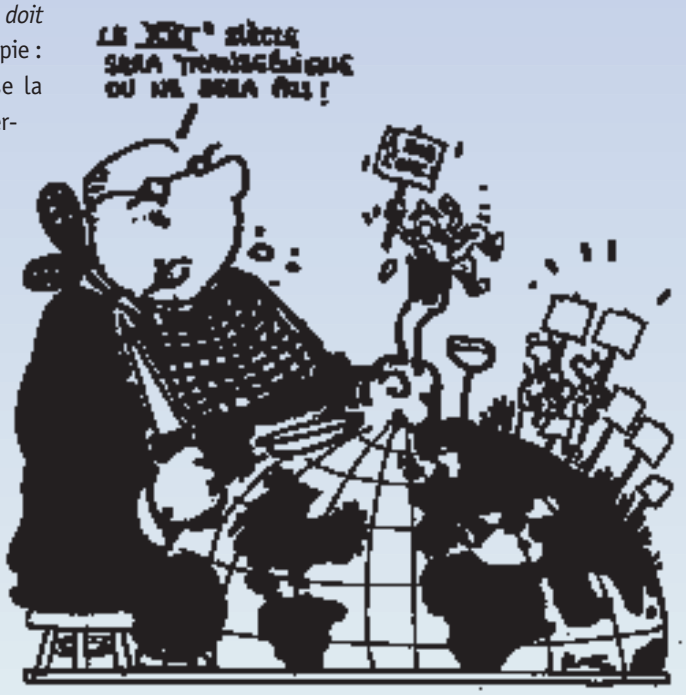
• AGCS : Frédéric Viale, Attac, **frederic.viale@free.fr**

• Coface et OGM : Sébastien Godinot, les Amis de la Terre et Plate-forme Coface, **finance@amisdelaterre.org**

OMD 1 et 7

LES OGM, fausse solution face aux OMD

Les multinationales cherchent à vendre les OGM en les enveloppant d'un message humanitaire: "les OGM combattent la faim dans le monde". Or, les meilleures terres étant utilisées pour l'exportation, le but affiché de nourrir une population locale croissante est rarement atteint. De plus, il faut se poser la question de la rentabilité du choix OGM. Développer une variété OGM est un processus pouvant prendre 12 ans avec des sommes investies se situant entre 80 et 300 millions de dollars et des chances de mise sur le marché de l'ordre de 1 sur 250. Comme l'affirme Nnimmo Bassey, militant écologiste nigérian, "*il existe des alternatives aux OGM, mais on n'a pas laissé de choix aux pays africains. Cela ne doit plus se répéter*". Prenons l'exemple de l'Ethiopie : la Banque Génétique Éthiopienne favorise la productivité agricole, en augmentant la diversité et la densité des variétés fermières cultivées ensemble. Cette expérience contredit tous les préceptes des institutions internationales, qui défendent une agriculture industrielle, orientée vers l'exportation, qui aboutit à une spécialisation mono-culturale, une dépendance envers les firmes semencières internationales pour la fourniture des super-semences OGM et la perte des ressources génétiques locales. Il est urgent d'investir sur des modes de production durables et de laisser le choix aux populations locales.



Contact : Jordi Rossignol, Les Amis de la terre, **ogm@amisdelaterre.org**

RECOMMANDATIONS

Concrètement, cette politique que nous appelons de nos vœux implique de :

◆ Revoir le mandat de la commission européenne avant la 6ème conférence ministérielle de l'OMC, qui se réunit à Hong Kong en décembre 2005, en prenant en considération les principes sus-mentionnés et en écartant tout nouveau domaine de négociation.

◆ Promouvoir des accords commerciaux spécifiques, aux niveaux multilatéral comme régional ou bilatéral, permettant aux pays en développement concernés de mettre en place des espaces économiques régionaux, de se protéger d'une concurrence insoutenable pour les acteurs économiques nationaux, de développer des politiques nationales ou régionales économiques et commerciales adaptées à leur situation particulière et d'introduire dans ces accords des régimes préférentiels. Ceci implique en particulier de défendre dans ces accords des mécanismes visant à prévenir le dumping (importations de matières premières agricoles issues des pays du Nord vendues au dessous du coût de production). Ces principes doivent notamment être fermement défendus dans les négociations par l'UE d'accords commerciaux régionaux, tels que l'accord UE - Mercosur ou les accords de partenariat économique (APE) prévus avec les pays ACP, afin de considérer les intérêts spécifiques des populations marginalisées de ces pays. La Commission européenne pourra, dans les négociations à l'OMC et dans le cadre des accords de partenariat économique, s'inspirer des recommandations émises par Jacques Chirac à travers son "Initiative pour l'Afrique", lancée en février 2003, partiellement validée par le Conseil européen et reprise lors du "Dakar agricole" de février 2005.

◆ Favoriser la mise en œuvre de mécanismes de régulation des marchés. La question de la stabilisation et surtout, de la remontée des prix des produits agricoles, qui ont une incidence directe sur la capacité de millions de paysans de vivre de leur travail, doit être placée au cœur de l'action de la France et de l'Union européenne. Celle-ci doit notamment soutenir les pays dans la mise en œuvre de politiques de gestion de l'offre, en vue de garantir et maintenir un prix juste aux produits agricoles. Elle doit aussi étendre les règles multilatérales en mesure de prévenir les importations de matières premières agricoles issues des pays du Nord (vendues au dessous du coût de production).

◆ Mettre en place, dans le cycle de négociations de Doha, des modalités concrètes d'arbitrage ou de recours lorsque les accords commerciaux mettent en cause les dispositions des Accords Multilatéraux sur l'Environnement, comme dans le cas des OGM (voir encadré page 23).

◆ Plaider pour un moratoire sur l'AGCS, tant qu'une étude préalable et indépendante des libéralisations antérieures n'aura pas été menée, et exclure du champ des négociations les services touchant directement à la satisfaction des droits sociaux. En complément, il est nécessaire de ne pas introduire les questions dites "de Singapour" (liées à l'investissement, aux règles de passation des marchés publics...) lors de la négociation d'accords bilatéraux ou régionaux (comme les APE), avant que ces questions n'aient été débattues à l'OMC.

Les paradis fiscaux et judiciaires au cœur du dumping fiscal planétaire

Les biens publics correspondant aux objectifs du Millénaire (OMD) se financent essentiellement par la redistribution, autrement dit, au niveau national, par l'impôt. La multiplication des canaux de soustraction à l'impôt en est l'ennemi direct. Les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ), appelés aussi centres *off shore*, où coexistent à des degrés divers une faible taxation, le secret bancaire et l'impunité juridique, portent cette logique à son paroxysme. La fuite des capitaux, l'évasion et la concurrence fiscales effrénées qu'ils provoquent, au Sud comme au Nord, encouragent en effet la criminalité transnationale, affaiblissent les fragiles processus démocratiques des pays du Sud et génèrent une hémorragie fiscale massive qui prive leurs budgets de recettes pourtant vitales.

Un contexte d'injustice fiscale généralisée

Les systèmes fiscaux sous pression

Le mot d'ordre des institutions financières internationales, "*créer un environnement propice à l'investissement*", qui est censé être le facteur numéro un de réduction de la pauvreté, relève d'un raisonnement myope lorsqu'il affecte les taux d'imposition ou les législations sociale et environnementale. En effet, ces incitations, conjuguées au chantage des multinationales pour que les gouvernements, au Nord comme au Sud, multiplient les exemptions d'impôts à leur égard et réduisent les barrières douanières, sapent les maigres budgets des pays du Sud, altérant durablement le financement des politiques sociales. En moyenne, les rentrées fiscales ne représentent que 11 % du PIB dans les pays en développement contre 26 % dans les pays industrialisés.

Le déplacement de la charge fiscale vers les plus pauvres.

Au total, les entreprises paient de moins en moins d'impôt : entre 1983 et 1996, l'imposition des firmes américaines dans les pays en développement aurait chuté de 54 % à 28 %. Pour un gros investissement minier en Zambie, l'*Anglo American Company* a obtenu une imposition de 25 % au lieu des 35 % habituels. Au Pérou, quasiment aucune entreprise étrangère ne paie d'impôt[48].

"*Only poor people pay taxes*"[49]. En revanche, la charge de l'impôt sur les plus pauvres s'accroît. Au Brésil, entre 1996 et 2001, l'impôt sur les revenus du travail augmentait de 27 %, la cotisation de sécurité sociale de 66 %, tandis que l'impôt sur les sociétés diminuait de 16 % et celui sur le patrimoine rural, de moitié[50].

Un effet de sape sur la démocratie

Aujourd'hui, les populations du Sud voient largement la satisfaction de leurs droits fondamentaux dépendre de financements externes incertains et aux effets délétères en termes de construction démocratique. Historiquement, plus les Etats institutionnalisent la collecte d'argent public auprès d'une large fraction de la population, plus ils sont contraints de rendre des comptes. Au contraire, la dépendance de revenus acquis avec moins d'efforts (aide extérieure, revenus du pétrole ou des minerais) tend à aller de pair avec le maintien de régimes très peu démocratiques et corrompus[51]. Pour les pays les moins avancés en particulier, dont la moitié du budget en moyenne dépend de l'aide internationale, le problème est réel. Ainsi, le fait que les pays endettés doivent répondre aux exigences des bailleurs internationaux, plutôt qu'aux aspirations de leurs peuples, génère de lourdes frustrations et affaiblit durablement la crédibilité des processus démocratiques. L'hostilité qu'inspirent les Etats-Unis en Amérique latine, la France dans une partie de l'Afrique, le FMI et la Banque mondiale dans de nombreux

---

[48] Chiffres issus de François Gobbe, *Stop à l'évasion fiscale et à la compétition fiscale*, Kairos Europe, novembre 2004, p. 42.

[49] "Seules les petites gens paient des impôts", déclarait sans vergogne une milliardaire, Leona Helmsley, lors de son procès pour fraude fiscale, en 1989.

[50] GRESEA, *La Justice fiscale pour le développement social – Etudes de cas : Brésil et Algérie*, 2003, pp. 17-18.

[51] Mick Moore, "Death without taxes : aid dependency, democracy and the fourth world", Institute of Development Studies, University of Sussex, février 1997.

pays, privés du droit de choisir leur destin, ne s'explique pas autrement.

En outre, l'accroissement des inégalités, lié au déplacement de la charge fiscale, affaiblit profondément la cohésion sociale, ciment indispensable à la construction démocratique. Enfin, la libéralisation des flux de capitaux, que préconise le FMI, de pair avec la mise en concurrence des systèmes fiscaux, génère des crises financières aux effets sociaux et politiques dévastateurs, comme en Asie du Sud-Est, en Equateur ou en Argentine.

Les centres off-shore, paroxysme du moins-disant fiscal et de l'impunité

Une concurrence fiscale déloyale

Par leur superficie et leur faible population, les paradis fiscaux sont dans une situation bien particulière de dépenses publiques limitées, qui leur permet de pratiquer le moins-disant fiscal à moindre coût[52]. Aussi peut-on parler de concurrence déloyale. Comment la République sud-africaine, qui a déjà diminué les impôts sur les sociétés de 48 % à 30 % depuis 1994, peut-elle résister face au développement dans la région de centres off-shore comme l'île Maurice, qui offre un niveau d'imposition de 1,5 %[53] ?

Les PFJ permettent aux acteurs les plus puissants de la finance et de l'économie internationale de jouer de toutes les brèches ouvertes par ce système, en toute légalité. En outre, ce système favorise la constitution de caisses noires ou de rémunérations parallèles à la tête des grandes entreprises. C'est pourquoi 150 000 sociétés *off-shore* continuent à se créer chaque année. Les entreprises transnationales utilisent la multiplicité de leurs filiales pour effectuer des transferts de profit (vers des sociétés situées *off-shore*), des transferts de prix (surfacturation des échanges entre filiales de sorte que le bénéfice n'apparaisse qu'en lieu "sûr") ou d'endettement (sous-capitalisation des filiales situées dans les pays lourdement taxés). C'est en prétendant fonctionner à perte qu'Exxon a par exemple pu éviter, pendant 23 ans, de payer le moindre impôt à l'Etat chilien sur l'exploitation du cuivre de la mine "*Disputada de las Condes*"[54].

Une spirale au coût exorbitant pour les pays du Sud

La course vers le zéro impôt est lancée – Jersey en offre déjà la possibilité. Au milieu des années 1970, il y avait environ 25 paradis fiscaux ; le FMI en identifie aujourd'hui plus de 60, par lesquels transite la moitié du commerce mondial et où les actifs domiciliés s'élèvent à 11 000 milliards de dollars, alors que ces territoires ne représentent que 3 % du PIB mondial. A cet égard, l'Europe n'apparaît pas exemplaire puisque, à l'intérieur même du continent, opèrent une douzaine de PFJ dont la Suisse et le Luxembourg, mais aussi les Îles anglo-normandes, Gibraltar, Malte, Chypre, le Liechtenstein, Monaco et Andorre.

Selon les estimations les plus basses, le coût de ce fléau pour les pays du Sud se monte à 50[55] ou 70[56] milliards de dollars ; les plus hautes le chiffrent à 600 milliards de dollars[57] – de quoi financer plusieurs fois



Photo : CCFD

La concurrence fiscale sape les budgets d'éducation.

---

[52] Même si dans les paradis fiscaux eux-mêmes, ce n'est aussi qu'une élite financière qui bénéficie du système, qui n'emploie que 5 à 8% des actifs et génère moins de 2% des revenus nationaux - cf. Friedrich Ebert Stiftung, "Money Laundering and Tax Havens: the Hidden Billions for Development", *Occasional Paper n°3*, mars 2003, p. 11.

[53] François Gobbe, *Op. Cit.*, p. 42 et Friedrich Ebert Stiftung, *Op. Cit.*, p. 8.

[54] François Gobbe, *Op. Cit.*, p. 40.

[55] OXFAM, *The Hidden Billions for Development*, juin 2000.

[56] Selon Evelyn Herfkens, alors ministre néerlandaise du développement, en 2002 (elle est aujourd'hui responsable de la campagne des Nations Unies pour les OMD).

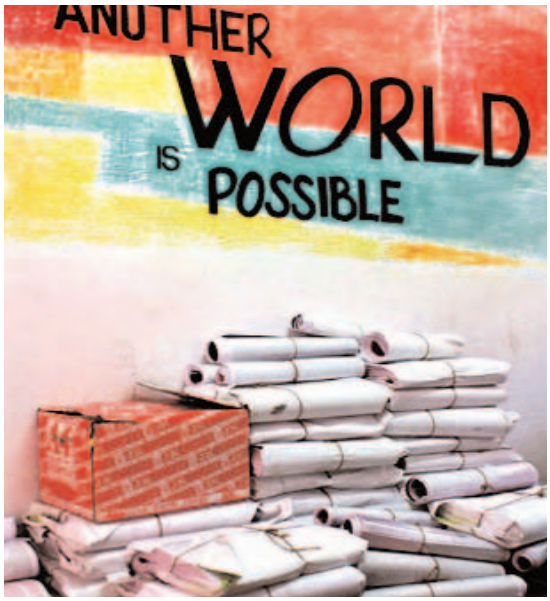
[57] Richard Murphy, *Fiscal Paradise or tax on development ?*, texte d'une intervention au parlement belge le 14 février 2005.

les OMD ! La différence s'explique essentiellement par la prise en compte ou non de la fuite des capitaux. Le Brésil, par exemple, a vu s'envoler 4 milliards de dollars en 2001, rien que vers les Bahamas et les îles Caïman[58]. Les pays du Nord ne sont pas en reste : aux Etats-Unis, les autorités fiscales estiment le manque à gagner à plus de 300 milliards de dollars[59].

Une boîte noire pour la criminalité transnationale

En combinant des instruments capables d'occulter l'origine des fonds et le refus de coopérer avec la communauté internationale en matière de recherches fiscales et criminelles, les PFJ offrent un espace privilégié d'interface entre le monde des transactions financières légitimes et l'argent d'origine criminelle. Ils constituent donc un encouragement à la corruption transnationale et au développement des réseaux criminels et mafieux : argent de la drogue, de la prostitution, du terrorisme, trafic d'armes, abri des pavillons de complaisance, etc. Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'ils aient été utilisés à grande échelle dans la plupart des scandales financiers de ces dernières années. Le groupe *Enron*, par exemple, longtemps considéré comme le modèle de la réussite et de la sophistication financière au service de ses clients, avait créé une myriade de filiales *off-shore* (881, dont 692 aux îles Caïman), permettant de masquer sa situation financière véritable, de soustraire au paiement de l'impôt environ 1,5 milliard de dollars de 1996 à 2000 et d'occulter les agissements délictuels de ses dirigeants.

Les pays du Sud sont les premières victimes de ce système, qui favorise le pillage de leurs ressources naturelles et la corruption de leurs dirigeants. La grande corruption entrave le développement des pays du Sud et mine aussi les démocraties occidentales, en atteignant parfois le cœur même du pouvoir. En France, "l'affaire Elf" a mis à jour un système d'extorsion en règle du pétrole africain, fût-ce au prix de guerres civiles comme au Congo-Brazzaville, avec la complicité d'une partie des élites africaines et de la classe politique française, rémunérées via des sociétés *off-shore* ou la Suisse. C'est



pourquoi la campagne "Publiez ce que vous payez"[60] veut promouvoir un objectif de transparence qui permettra de dégager des gisements de recettes bienvenus pour financer les OMD. Les trafics d'armes affectionnent aussi particulièrement les circuits occultes, comme l'a rappelé l'affaire Falcone/Pasqua concernant l'Angola. Le coût pour les pays du Sud est considérable : durant la dictature d'Abacha, 55 milliards de dollars auraient ainsi été détournés du Nigeria (dont la dette atteint 31 milliards de dollars) ; on estime la fortune du clan Mobutu à plus de 8 milliards de dollars, celle de Suharto de 4 à 40 milliards de dollars… En Russie, la fuite de capitaux atteignait 22 milliards de dollars par an, en moyenne, entre 1992 et 1997[61].

Vers une régulation fiscale internationale

D'un point de vue purement économique, il ne peut y avoir de fonctionnement harmonieux des échanges internationaux sans concurrence loyale, respect des règles de droit et transparence des transactions. Une régulation des flux financiers internationaux est donc indispensable pour promouvoir une plus grande fiabilité de l'information financière et réduire l'instabilité du système financier dans son ensemble. Cette

---

[58] Friedrich Ebert Stiftung, *Op. Cit.*, p. 8.
[59] Friedrich Ebert Stiftung, *Op. Cit.*, p. 12.
[60] Demande expresse adressée aux sociétés multinationales extrayant les richesses du sous-sol – Voir : http://www.publishwhatyoupay.org/francais/index.shtml
[61] François Gobbe, *Op. Cit.*, pp. 31 et 46-50.

RECOMMANDATIONS

La France doit pousser l'UE et, au-delà, la communauté internationale à se prononcer, en particulier, pour :

- **Suspendre toutes relations avec les territoires non coopératifs, c'est-à-dire qui refusent ou appliquent de manière purement virtuelle la coopération judiciaire internationale en s'appuyant sur le secret bancaire[62]. La France doit adopter une loi et promouvoir l'adoption d'une directive européenne interdisant à toute banque européenne de s'y installer, s'y maintenir ou d'y conserver des relations financières. Dans l'immédiat, la France doit montrer l'exemple en ouvrant des négociations avec Andorre et Monaco.**
- **Garantir la traçabilité des revenus et des mouvements de fonds (y compris à travers les trusts, selon le droit anglo-saxon, et les fondations) et renforcer le contrôle des sociétés de compensation. L'anonymat requis pour les transactions financières ne doit pas s'opposer à la communication aux magistrats, aux polices judiciaires, aux douanes et surtout aux administrations fiscales de l'identité des donneurs d'ordres et des bénéficiaires, conformément à la Déclaration de Paris[63]. Les moyens de vérification et l'entraide judiciaire doivent être renforcés.**
- **Interdire la prise en considération, par les autorités boursières des grandes places financières internationales, des comptes consolidés des sociétés qui n'auraient pas fait l'objet d'un contrôle comptable dans l'ensemble des territoires où elles exercent des activités. Dans un premier temps, l'obligation doit être faite aux sociétés cotées de déclarer, dans leurs comptes consolidés, les opérations traitées avec les paradis fiscaux et judiciaires et leur justification. La France pourrait faire adopter cette disposition sans délai.**
- **Faire adopter des programmes d'aide à la reconversion économique des centres offshore, assortis de sanctions éventuelles.**

Contacts : Gérard Gourguechon, **gerard.gourguechon@solidaires.org** et Serge Le Quéau, **lequeau@sudptt.fr**, Attac, **www.france.attac.org/r31** et Jean-Pierre Scheer, **jeanpierre.scheer@francetelecom.com**, Survie & Plateforme paradis fiscaux et judiciaires

régulation doit s'opérer dans le cadre d'une conférence mondiale convoquée par l'Organisation des Nations Unies, qui devra en assurer le respect. Une telle régulation devra garantir la traçabilité des mouvements de fonds, mieux encadrer le devoir de vigilance des banques et renforcer les systèmes de contrôle judiciaire et de surveillance bancaire, notamment sur les sociétés de compensation[64].

Selon le Rapport Landau, "*il existe un consensus international pour lutter contre l'évasion fiscale*"[65]. En réalité, les stratégies mises en œuvre jusqu'à présent, notamment par le Groupe d'action financière internationale (GAFI), créé par le G7 en 1989, ou à travers l'OCDE, apparaissent surtout comme une couverture permettant le maintien du système[66].

Face à l'urgence des OMD, il est temps que les pays riches prennent des mesures à la hauteur de l'enjeu. Ils en ont les moyens : les paradis fiscaux et judiciaires ne sont que le miroir de décisions prises, en réalité, depuis les grandes places financières internationales. Toutes les grandes banques y ont des filiales ; la plupart des grandes entreprises y ont recours. Le Royaume-Uni, en particulier, a beau jeu de se poser en parangon de la lutte contre la pauvreté en parlant d'aide et de dette, alors que sa couronne abrite la moitié des paradis fiscaux. La France protège Monaco et Andorre. Les présidences successives du Luxembourg et du Royaume-Uni à la tête de l'Union européenne, en 2005, doivent être l'occasion pour la France de mettre le sujet au cœur des discussions communautaires autour des OMD.

---

62 Défini comme le refus de donner des informations aux autorités compétentes (justice, police judiciaire, douanes et administrations fiscales). Jacques Chirac a lui-même montré du doigt ces territoires en demandant leur taxation, le 26 janvier 2005 en s'adressant aux participants du Forum de Davos.

63 http://www.declarationdeparis.org

64 Ernst Backes et Denis Robert, *Révélation$*, Les Arènes, Paris, 2001.

65 Jean-Pierre Landau (sous la direction de), *Les Nouvelles contributions financières internationales - Rapport au Président de la République*, La Documentation française, septembre 2004, p. 95.

66 Thierry Godefroy et Pierre Lascoumes, *Le Capitalisme clandestin – L'illusoire régulation des places off-shore*, La Découverte, Paris, 2004.

Les droits humains au sommet de la gouvernance mondiale



La distribution des richesses au niveau mondial ne pourra devenir équitable que dans le cadre d'un monde régulé de manière démocratique. C'est ce que doit signifier le "partenariat mondial pour le développement" (OMD 8) auquel se sont engagés 191 pays à travers le monde. Or, la régulation économique et sociale du monde souffre aujourd'hui d'un grave déficit en efficacité, mais surtout en légitimité.

Une claire hiérarchie des normes internationales

"*Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère*", disait Lacordaire au XIXe siècle. Au niveau mondial, ce sont en effet les plus vulnérables qui pâtissent de la liberté, que s'octroient les acteurs les plus puissants (gouvernements, firmes transnationales), d'appliquer ou non les règles du jeu commercial, financier ou environnemental – lorsqu'elles existent. Dans le même temps, le droit international des droits humains est constamment bafoué, ou alors brandi par les gouvernements au gré de leurs intérêts.

Face à la prééminence des logiques de puissance, le droit international, élaboré dans le cadre des Nations Unies, doit constituer la pierre angulaire du système politique, économique et social international. Le droit international des droits humains, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les Pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits économiques sociaux et culturels et aux droits civils et politiques, doivent être érigés au sommet de la hiérarchie des normes internationales. Des mécanismes sont à inventer pour rendre ces normes contraignantes vis-à-vis de l'ensemble des acteurs, publics et privés, au niveau international. La difficulté de la tâche ne doit pas être le prétexte à un statu quo qui mènerait notre monde dans l'impasse.

Un rôle renforcé des Nations Unies dans la régulation économique et sociale

Dans l'immédiat, le droit international doit s'imposer à l'ensemble des institutions internationales, en particulier les institutions financières internationales (IFI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les Nations Unies, rénovées pour gagner en légitimité et en efficacité, doivent en être le garant. La communauté internationale ne saurait se contenter des propositions émises dans le rapport récemment remis à Kofi Annan[68], avare en recommandations dans le domaine économique et social. La rénovation du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies, pour céder la place à une véritable autorité internationale en matière économique et sociale, doit être une priorité du Sommet du Millénaire + 5, qui a lieu en septembre 2005. Plusieurs propositions existent, dont celle d'un conseil de sécurité économique et social, retenue dans le rapport Zedillo et soutenue par la France. Quelle que soit sa forme exacte, il est essentiel, d'une part, qu'une telle instance ait un pouvoir réel de régulation, qui implique une autorité reconnue sur l'ensemble des institutions internationales au niveau économique et social. D'autre part, elle ne peut avoir de légitimité que si elle représente équitablement et sans siège permanent[69] les populations et les États du

Réguler les entreprises transnationales

Le chiffre d'affaires des deux plus grandes firmes multinationales dépasse le PIB de l'ensemble des pays africains[67]. Ces acteurs sont devenus extrêmement puissants, tant au niveau économique et financier que dans la définition des politiques internationales. Il est urgent d'impulser une véritable politique internationale pour en encadrer et réguler les activités, notamment en rendant juridiquement contraignants les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et en assurant le respect des normes internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

---

[67] Chiffre cité par Jacques Chirac, s'adressant aux participants du Forum de Davos, le 26 janvier 2005.

[68] *Un monde plus sûr : notre affaire à tous - Rapport du groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement*, New-York, décembre 2004.

[69] Contrairement à l'idée d'un G8 élargi à 20 pays, recommandée dans le rapport Un monde plus sûr, p. 80.

RECOMMANDATIONS

◆ Un comité exécutif géographiquement représentatif pourrait être désigné au sein de l'ECOSOC pour assurer, dans le suivi de Monterrey, un rôle de coordination des institutions financières et commerciales internationales.

◆ Le Bureau de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait aussi, à l'initiative de son président, se réunir au début de chaque session et jouer un rôle régulateur décisif[70].

monde, indépendamment de leur poids économique. Certaines de ces propositions relèvent de la gageure politique car elles requièrent la révision de la Charte des Nations Unies. Si la France doit employer, soixante ans après la création des Nations Unies, tous ses efforts pour permettre à moyen terme une telle réforme en profondeur, elle doit aussi encourager, avec ses partenaires européens, des avancées dans l'immédiat.

La soumission des institutions spécialisées au droit international

La suprématie du droit international des droits humains a des implications concrètes et significatives sur le fonctionnement des institutions financières et commerciales internationales :

Le FMI et la Banque mondiale, qui sont des institutions spécialisées des Nations Unies, revendiquent un statut particulier qui découlerait de la prétendue "neutralité politique" de leur mandat. Dans les programmes qu'elles mettent en œuvre dans les pays en développement, les institutions de Bretton Woods ne se considèrent pas tenues de respecter les normes internationales de respect des droits humains et de l'environnement, adoptées dans le cadre des Nations Unies. Il est impératif que ces institutions, dont certaines des politiques ont, de manière avérée, bafoué les droits humains[71], soumettent l'ensemble de leurs politiques à des études d'impact humain, social et environnemental. Par ailleurs, elles ne sauraient se soustraire au principe fondamental du droit international, la souveraineté, en continuant, au mépris des choix démocratiques des populations, leur ingérence dans les politiques économiques et sociales nationales.

L'OMC doit garantir la prééminence des droits fondamentaux sur tout autre droit, et prendre en compte les effets désastreux, aujourd'hui démontrés[72], de la libéralisation de nombreux secteurs sur le respect des droits humains.

- La santé, l'éducation, l'eau, ou encore la culture, doivent en priorité répondre à l'intérêt public et non servir des intérêts marchands. Ces services doivent être exclus des négociations sur l'accord général sur le commerce des services (AGCS).
- Le droit environnemental doit primer sur le droit commercial[73].

Démocratiser les institutions internationales

En 2002, à Monterrey, la communauté internationale jugeait prioritaire de "*trouver des moyens pragmatiques et novateurs pour accroître la participation effective des pays en développement et en transition aux dialogues et processus de prise de décisions internationaux*"[74]. En effet, l'affirmation d'une claire hiérarchie des normes doit s'accompagner d'une démocratisation des institutions internationales, condition sine qua non pour qu'elles disposent de la légitimité indispensable à une régulation équitable et équilibrée de l'économie mondiale. Pourtant, là encore, tout reste à faire.

Les institutions financières internationales (IFI)

La "*participation*" accrue des pays du Sud au "*processus de prise de décisions* [des IFI]", autre engagement de Monterrey, ne saurait se résumer à l'attribution d'un ou deux sièges supplémentaires pour l'Afrique au conseil d'administration. Elle doit impliquer une

---

[70] CIDSE & Caritas Internationalis, *Agir pour une gouvernance mondiale progressiste*, avril 2004, pp. 27-29.

[71] Comme le déplacement forcé de centaines de milliers de personnes qui a accompagné le projet de transmigration en Indonésie, entre 1976 et 1986, sous la dictature de Suharto. Cf. Eric Toussaint (CADTM) "La politique du FMI et de la BM à l'égard de l'Indonésie entre 1947 et 2003".

[72] Voir page 21.

[73] Voir pages 23 et 24.

[74] Paragraphe 63 du "Consensus de Monterrey", issu de la Conférence des Nations-Unies sur le financement du développement, en mars 2002.

RECOMMANDATION

◆ **Le droit à la propriété intellectuelle, en particulier, ne saurait prévaloir sur le droit à la santé, ni s'appliquer sur le patrimoine vivant, qui doit être exclu de toute forme d'appropriation. Le droit des pays à protéger la santé publique et l'accès de tous aux médicaments, notamment par un système de licences obligatoires, doit s'appliquer effectivement, tel qu'il est envisagé dans la déclaration de Doha. De même l'article 27.3 b) de l'accord sur le droit de propriété intellectuelle lié au commerce (ADPIC) doit faire l'objet d'un réexamen substantiel afin d'interdire la brevetabilité du vivant (génomes humain et végétal), d'obliger la mention de l'origine des ressources génétiques utilisées et des savoirs traditionnels sollicités dans une innovation et de reconnaître le droit des agriculteurs à conserver, produire, échanger et vendre librement leurs semences et les variétés qu'ils cultivent.**

révision de la formule d'attribution des droits de vote, qui n'a guère évolué depuis sa conception en 1944, qui visait à refléter l'ordre international (aujourd'hui, 17 % des droits de vote pour les Etats-Unis, 45 % pour le G7). Avec l'Union européenne (UE), la France doit proposer des mesures ambitieuses pour assurer une représentation équitable des pays du Sud au FMI et à la Banque mondiale. Les pays membres de l'UE doivent donc renoncer à une partie de leurs droits de vote (plus de 32 % cumulés) et à plusieurs de leurs sièges au Conseil d'administration (ils disposent presque en permanence de 7 à 9 sièges sur 24). Enfin, il est temps que la nomination de leurs dirigeants, qui fait aujourd'hui l'objet d'un accord tacite entre l'Europe et les Etats-Unis, soit sujette à un processus ouvert et transparent, par exemple sous l'égide des Nations unies.

Les IFI n'hésitent pas à ériger leur pensée, imprégnée du dogme néolibéral, en véritable modèle universel. Il est urgent que leurs politiques, aux effet souvent dramatiques pour les populations les plus démunies, soient soumises au débat public. Ce débat doit être mené, d'une part, à l'extérieur de ces institutions, notamment dans les parlements des Etats membres, ce qui implique une transparence totale dans leur prise de décision. D'autre part, le débat doit devenir systématique au sein même du FMI et de la Banque mondiale, une évolution impossible sans l'introduction dans le recrutement d'une véritable pluralité de pensée, de parcours universitaires, d'origine sociale et géographique et d'un équilibre de genre.

RECOMMANDATION

◆ **Avec l'Union européenne, la France doit demander dès 2005 une réorganisation des conseils exécutifs de la Banque mondiale et du FMI afin d'augmenter le nombre de sièges revenant aux pays du Sud. Elle doit également se prononcer en faveur d'une augmentation des droits de vote de base au sein de ces institutions.**

OMD 6

Les génériques face aux brevets

A partir du 1er janvier 2005, les accords de l'OMC sur la mondialisation des brevets s'appliquent en Inde, privant ainsi le monde de la dernière source restant pour se procurer des versions génériques, donc bon marché, des médicaments commercialisés à des tarifs prohibitifs par les laboratoires occidentaux. L'Afrique est la première touchée.
Ainsi, dans les prochains mois, les deux médicaments anti-sida les plus utilisés dans le monde, le Combivir et le Viréad, vont être brevetés en Inde, premier pays exportateur de génériques. Ils ne pourront plus être copiés, alors que les génériques sont les seuls dont le coût permette aux malades du sida - indiens ou africains - de les acheter. L'application de ces accords en Inde menace directement la vie de millions de malades dans les pays en développement.
En 2001, à Doha, l'OMC avait pourtant reconnu du bout des lèvres la primauté des enjeux de santé publique sur les enjeux commerciaux. Depuis, les Etats-Unis font signer aux pays en développement des accords bilatéraux qui violent cet engagement, pendant que l'Europe regarde sans rien faire. C'est pourquoi nous demandons qu'à Hong Kong en décembre, les ministres du commerce déclarent incompatible avec l'OMC tout accord bilatéral ayant pour effet d'annuler la Déclaration de Doha sur l'ADPIC et la Santé Publique, et prennent des mesures incitatives pour que les pays industrialisés sur le plan pharmaceutique fabriquent et exportent des médicaments à bas prix vers les pays non-industrialisés qui subissent les crises de santé.

Contact : Khalil Elouardigui - Act up - **gerrold@noos.fr**

L'Organisation mondiale du commerce

L'OMC demeure, en dépit de quelques tentatives louables, une organisation à deux vitesses où une minorité d'Etats membres dictent leurs lois tandis qu'une majorité de pays, dotés d'une expertise et de moyens insuffisants, ont le plus grand mal à participer aux négociations et à affronter la complexité des dossiers négociés et donc à défendre leurs intérêts.

Pour que, comme s'y est engagée la communauté internationale, "*toute consultation représente l'ensemble des membres de l'organisation et que la participation se fasse sur la base de critères clairs, simples et objectifs*" [75], la France doit se prononcer, au sein de l'UE, pour la fin des "chambres vertes", petits comités informels souvent décisionnels, et l'instauration d'une plus grande transparence (possibilité pour les ONG d'émettre des propositions écrites ou orales, accessibilité accrue des documents techniques en termes de traduction et de délais de mise en ligne). Par ailleurs, l'accès à l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC pour les pays en développement doit être facilité par la fourniture d'une assistance juridique et ses mécanismes de sanction revus pour en faciliter l'usage par les pays en développement.

Combler les déficits institutionnels

Enfin, de nombreux domaines clés touchant directement au développement font l'objet d'une régulation insuffisante. Pour ne citer que certains d'entre eux :

- L'avancée significative que marque la récente création, au sein des Nations Unies, d'un Comité d'experts pour la coopération internationale en matière fiscale [76], ne doit constituer qu'une étape vers la création d'une véritable organisation fiscale internationale, notamment à même de sanctionner les pratiques de concurrence déloyale en matière fiscale et judiciaire.
- De même, la régulation du système bancaire, aujourd'hui essentiellement sous la supervision du Comité de Bâle et du FMI, doit s'effectuer et être contrôlée, du moins concernant les grandes orientations politiques, sous l'égide des Nations Unies pour en renforcer l'efficacité et la légitimité.
- La gestion de la dette internationale ne saurait rester entre les mains des créanciers, réunis au Club de Paris et du Club de Londres : l'élaboration d'un droit international de la dette [77] soit s'accompagner de la création d'un tribunal international de la dette, à même d'en sanctionner la non-application.
- L'épineux problème des délocalisations démontre aussi le déficit de régulation sociale de la mondialisation : le rôle de l'OIT doit être considérablement renforcé.
- Enfin, l'application aléatoire du Protocole de Kyoto, pourtant très insuffisant au regard des enjeux, met en évidence la nécessité d'une instance internationale disposant de moyens suffisants et de pouvoirs contraignants pour faire respecter le droit environnemental.



Photo : Thierry Brésillon

Contact IFI : Sébastien Fourmy, Agir ici & Réseau pour la réforme des IFI, ifi@agirici.org - www.globenet.org/ifi
Contact OMC : Céline Trublin, Agir ici, ctrublin@agirici.org et Nathalie Grimoud, CCFD, n.grimoud@ccfd.asso.fr

---

[75] Paragraphe 63 du "Consensus de Monterrey", issu de la Conférence des Nations-Unies sur le financement du développement, en mars 2002.
[76] Résolution E/2004/L.60 de l'ECOSOC, le 9 novembre 2004.
[77] Voir page 14.

Liste des organisations membres de la coalition "2005 : plus d'excuses !" [78]

4 D (Dossiers et débats pour le développement durable) : www.association4d.org - 01 44 64 74 94
Act Up - Paris : www.actupparis.org - 01 48 06 13 89
AFVP (Association française des volontaires du progrès) : www.afvp.org - 01 69 80 58 58
Agir ici : www.agirici.org - 01 56 98 24 40
Agronomes et Vétérinaires sans frontières : www.avsf.org - 01 43 94 72 01
ATD Quart Monde : www.atd-quartmonde.org - 01 34 30 46 10
Attac : www.france.attac.org - 01 41 58 17 40
CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde) : www.cadtm.org - 02 38 59 98 28
CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) : www.ccfd.asso.fr - 01 44 82 80 00
CFDT (Confédération française et démocratique du travail) : www.cfdt.fr - 01 42 03 80 00
CFSI (Comité français pour la solidarité internationale) : www.cfsi.asso.fr - 01 44 83 88 50
CGT (Confédération générale du travail) : www.cgt.fr - 01 48 18 81 28
Cimade : www.cimade.org - 01 44 18 60 50
Confédération paysanne : www.confederationpaysanne.fr - 01 43 62 04 04
Coordination SUD : www.coordinationsud.org - 01 44 72 93 72
CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement) : www.crid.asso.fr - 01 44 72 07 71
CSM (Conférence française des supérieures majeures) : www.vie-religieuse.org - 01 45 48 81 14
CUF (Cités unies France) : www.cites-unies-france.org - 01 53 41 81 81
Eau Vive : www.eau-vive.org - 01 41 58 50 50
Fédération Artisans du Monde : www.artisansdumonde.org - 01 56 03 93 50
Frères des Hommes : www.france-fdh.org - 01 55 42 62 62
FSU (Fédération syndicale unitaire) : www.fsu-fr.org - 01 44 79 90 30
Handicap International : www.handicap-international.org - 04 78 69 79 79
Immigration Développement Démocratie : www.idd-reseau.org - 01 55 79 09 34
Ingénieurs sans frontières : www.isf-france.org - 01 53 35 05 40
Ipam (Initiatives pour un autre monde)/Aitec (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs) : www.reseau-ipam.org - 01 43 71 22 22
IRIMEP - Appel des Peuples du Monde : www.irimep.org
Justice et Paix : www.justice-paix.cef.fr - 01 45 44 26 14
Les Amis de la Terre : www.amisdelaterre.org - 01 48 51 32 22
Ligue des Droits de l'Homme : www.ldh-france.org - 01 56 55 51 00
Max Havelaar : www.maxhavelaarfrance.org - 01 42 87 70 21
Médecins du Monde : www.medecinsdumonde.org - 01 44 92 15 15
Peuples solidaires : www.peuples-solidaires.org - 01 48 58 21 85
Réseau Foi et Justice Afrique-Europe : www.aefjn.org/fr/bienvenue.htm - 01 53 80 08 40
Ritimo : www.ritimo.org - 04 76 70 27 67
Secours Catholique-Caritas France : www.secours-catholique.asso.fr - 01 45 49 73 00
SEL (Service d'entraide et de liaison) : www.selfrance.org - 01 46 65 83 03
Solidarité laïque : www.solidarite-laique.asso.fr - 01 45 35 13 13
Survie : www.survie-france.org - 01 44 61 03 25
Terre des Hommes France : www.terredeshommes.asso.fr - 01 48 09 09 76
Transparence-International France : www.transparence-france.org - 01 53 77 37 87
Union Syndicale-Solidaires : www.solidaires.org - 01 58 39 30 20
Voir Ensemble : www.voirensemble.asso.fr - 01 53 86 00 00

---

[78] Au 8 mars 2005

Fabrication : Florence Ramaheriarison - CCFD
Conception-réalisation : Gérard Casal - 01 43 02 69 70
Impression : Typoform

Réf. : CCFD8011015